



# Actualités OFS

---

20 Situation économique et sociale  
de la population

Neuchâtel, juillet 2013

## Enquête sur le budget des ménages 2011

Résultats commentés et tableaux

---

**Renseignements:**

Peter Bolliger, OFS, Section Revenus, consommation et conditions de vie, tél. 032 713 68 11

E-mail: [Peter.Bolliger@bfs.admin.ch](mailto:Peter.Bolliger@bfs.admin.ch)

N° de commande: 1088-1100



# Table des matières

Introduction	5	Tableaux détaillés: la richesse d'information	15
Documentation de l'enquête	5	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	15
Structure de la publication	5	Boissons alcoolisées et tabacs	18
Lien avec les tableaux standards	5	Restauration et services d'hébergement	26
Aspects méthodologiques en bref	6	Vêtements et chaussures	27
Cadre national et international	6	Logement et énergie	28
Population étudiée	6	Ameublement, équipement et entretien du ménage	29
Plan d'échantillonnage	6	Dépenses de santé	29
Modes de relevé	6	Transports	30
Déroulement de l'enquête	7	Communications	31
Participation à l'enquête	8	Loisirs et culture	32
Extrapolation	8	Autres biens et services	33
Indicateurs statistiques: moyenne ou médiane?	8		
Précision des résultats	9		
Tableau de synthèse: la vision globale	10		
Revenu primaire	11	<b>Tableaux</b>	
Revenu brut	12	T 1 Revenus et dépenses de l'ensemble des ménages, 2011	10
Revenu disponible	12	T 2 Dépenses de l'ensemble des ménages pour produits alimentaires, boissons et tabacs, 2011	20
A quoi est consacré le revenu disponible?	13	T 3 Quantités consommées de l'ensemble des ménages, 2011	21
Ce qu'il reste: l'épargne	14	T 4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011	35



# Introduction

L'enquête sur le budget des ménages relève d'une façon très détaillée les dépenses et les revenus des ménages privés en Suisse. Les résultats de cette enquête sont publiés annuellement sous forme de tableaux standards<sup>1</sup> présentant en profondeur les diverses dimensions du budget des ménages comme évidemment les dépenses, mais aussi les différents agrégats du domaine des revenus et de l'épargne ainsi que d'autres thématiques couvertes par l'enquête. La présente publication s'adresse aux lecteurs désireux de mieux connaître et comprendre l'information contenue derrière les chiffres publiés.

## Documentation de l'enquête

Les indicateurs figurants dans ces tableaux sont libellés de façon explicite, ce qui ne nécessite de prime abord pas forcément de documentation supplémentaire.

Cependant, si l'on étudie de manière plus approfondie les tableaux, des questions surgissent souvent quant aux définitions exactes, aux concepts sous-jacents ou encore aux méthodes appliquées. Cette publication devrait livrer les réponses à ces questions et permettre ainsi de mieux comprendre en détail les résultats de l'enquête.

## Structure de la publication

Cette publication comprend trois parties. Les aspects méthodologiques de l'enquête mais aussi les bases mathématiques des indicateurs utilisés sont présentés dans la première partie. Le tableau de synthèse et les définitions et délimitations y relatifs sont décrits dans la deuxième partie. Enfin, la troisième partie contient une documentation approfondie sur le tableau des dépenses détaillées ainsi que sur celui des quantités consommées.

## Lien avec les tableaux standards

Dans cette publication ne sont présentés en annexe que les tableaux standards se référant aux résultats de l'ensemble des ménages. Afin d'obtenir une image globale de tous les résultats de l'enquête sur le budget des ménages, le lecteur est invité à consulter la totalité des tableaux accessibles via le lien cité en bas de page. On y trouve notamment les chiffres des années précédentes ainsi que ceux des sous-groupes comme par exemple les familles avec enfants.

Le nombre de tous les indicateurs contenus dans les tableaux standards dépasseraient largement le cadre de cette publication. Pour cette raison, la série complète des tableaux est publiée séparément mais ils devraient être considérés comme formant un ensemble et étant complémentaires avec cette publication.

<sup>1</sup> Téléchargeables via le site de l'Office fédéral de la statistique:  
<http://www.ebm.bfs.admin.ch>

# Aspects méthodologiques en bref

## Cadre national et international

Réalisée sur mandat du Conseil fédéral, l'enquête sur le budget des ménages se base sur des fondements et définitions méthodologiques qui prennent comme modèle les directives internationales, notamment la Nomenclature des fonctions de consommation des ménages COICOP (ou Classification of Individual Consumption by Purpose). Définie par Eurostat (Office statistique des Communautés européennes), la COICOP partage la consommation en 12 groupes principaux: les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, les boissons alcoolisées et tabacs, la restauration et les services d'hébergement, les vêtements et chaussures, le logement et l'énergie, l'ameublement/l'équipement et l'entretien du ménage, les dépenses de santé, les transports, les communications, les loisirs et la culture ainsi que les autres biens et services y compris les frais d'écolage et de formation.

## Population étudiée

La population de référence est la population résidant de manière permanente en Suisse dans un ménage privé. Les frontaliers et les touristes étrangers ne font pas partie de la population résidente permanente et ne sont donc pas pris en considération dans l'enquête sur le budget des ménages (EBM).

Le ménage privé se définit comme un groupe de personnes qui partagent le même logement, mettent en commun une partie ou la totalité de leurs revenus et de leur patrimoine et consomment collectivement certains biens et services. L'EBM ne considère que les ménages privés; les ménages collectifs (tels les homes, foyers ou prisons) ne sont ainsi pas couverts par l'enquête.

Par définition, une personne ne peut se trouver que dans un seul ménage. Il s'agit du ménage où elle habite plus de quatre nuits par semaine et où elle met une partie importante de ses dépenses en commun (essentiellement le logement et l'alimentation) avec les autres habitants du

ménage dans le même logement. Pour les étudiants par exemple, il s'agit de leur propre ménage s'ils ne vivent plus la majeure partie du temps chez leurs parents.

## Plan d'échantillonnage

L'EBM est réalisée sur la base de douze échantillons aléatoires mensuels stratifiés selon les sept grandes régions<sup>2</sup> de la Suisse. Afin d'obtenir suffisamment de ménages dans toutes les régions, un tirage non proportionnel, avec surreprésentation du Tessin, est effectué.

Pour l'EBM 2011, la base de sondage, qui est par définition la liste des unités dans laquelle le tirage est effectué, est le registre OFS des raccordements téléphoniques privés.

## Modes de relevé

L'objectif de l'enquête est de saisir de manière détaillée les dépenses et revenus des ménages, soit tout ce qui entre et sort du porte-monnaie des ménages pendant une certaine période. Les ménages participants inscrivent donc, durant un mois environ, toutes leurs dépenses et tous leurs revenus dans les documents de relevé.

Pour le relevé, il s'avère qu'une différenciation du mode d'occurrence des revenus et des dépenses peut être faite selon deux concepts globaux:

- les dépenses/revenus périodiques (p.ex. loyer net, intérêts hypothécaires, primes d'assurance-maladie, rentes AVS, salaires mensuels);
- les dépenses/revenus au coup par coup (p.ex. achat de produits alimentaires, repas au restaurant, achat de billets de cinéma, de voitures, gain à la loterie, salaire pour baby-sitting).

<sup>2</sup> Région lémanique: GE, VS et VD; Espace Mittelland: BE, FR, JU, NE et SO; Suisse du Nord-Ouest: AG, BL et BS; Zurich: ZH; Suisse orientale: AR, AI, GL, GR, SG, SH et TG; Suisse centrale: LU, NW, OW, SZ, UR et ZG; Tessin: TI.

Ces deux concepts de relevé sont encore différenciés selon d'autres aspects, comme par exemple la fréquence d'achat, et optimisés en conséquence. Pour chaque domaine couvert, la période de relevé optimale est déterminée.

Les documents d'enquête sont structurés selon les domaines ou thèmes (comme l'alimentation, le logement etc.) et un seul mode de relevé est utilisé par thème.

L'utilisation appropriée de modes de relevé optimisés permet une standardisation des données. Pour l'EBM, les résultats sont par exemple présentés en «francs par mois par ménage».

### Déroulement de l'enquête

L'EBM est réalisée à l'aide d'interviews téléphoniques et de questionnaires écrits. Voici un aperçu assez détaillé de son déroulement:

Pour chacune des douze vagues (mois) de l'année, l'OFS livre la liste des adresses des ménages sélectionnés pour participer à l'enquête à l'institut de sondage mandaté pour effectuer le travail sur le terrain. Quatre à six semaines avant le début du mois d'enquête, une lettre présentant les objectifs de l'EBM est envoyée à ces adresses.

Quelques jours après avoir reçu cette lettre, les ménages sont contactés par téléphone. Si le ménage accepte de participer à l'enquête, un entretien téléphonique de recrutement est réalisé. Cet entretien permet d'obtenir des informations générales sur la structure du ménage, les caractéristiques des membres le composant (sexe, âge, nationalité, état civil, situation professionnelle et formation), les conditions de logement, le statut d'occupation du logement (locataire ou propriétaire) et de déterminer la personne de référence (membre du ménage percevant les plus hauts revenus). La phase de recrutement pour une vague dure environ trois semaines.

Quelques jours avant le début du mois d'enquête, les ménages reçoivent trois carnets:

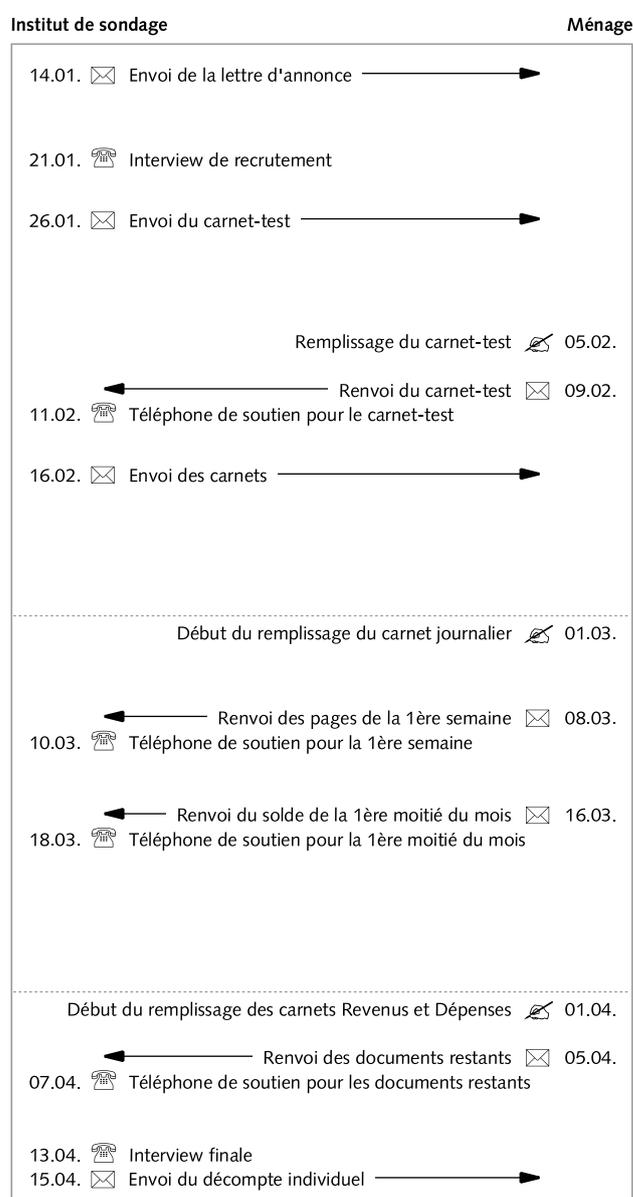
- un carnet journalier dans lequel seront inscrits les dépenses au jour le jour (produits alimentaires et boissons, dépenses quotidiennes) ainsi que les revenus encaissés au coup par coup (autoproduction, cadeaux et invitations, revenus irréguliers issus d'activités privées, prestations en nature et remboursements irréguliers par l'employeur, baby-sitting, etc.);
- un carnet pour le relevé des dépenses régulières (comme le logement ou les assurances), ou des dépenses rares mais d'un montant supérieur à 300 francs;

- et un carnet pour le relevé des revenus réguliers (comme les salaires, rentes ou revenus de la fortune) ou des revenus rares tels des ventes ou des remboursements supérieurs à 300 francs.

Pendant le mois d'enquête, les ménages remplissent quotidiennement le carnet journalier: une double page par jour est prévue à cet effet. Durant cette période d'un mois, deux envois intermédiaires adressés à l'institut de sondage par les ménages permettent de contrôler la façon dont les ménages remplissent les questionnaires. Des téléphones de soutien sont effectués tout au long de la

### Déroulement de l'enquête illustré avec la vague de mars

G 1



période d'enquête pour aider les ménages dans leur tâche. A la fin du mois d'enquête, les deux autres carnets sont complétés et le tout est renvoyé par le ménage à l'institut qui procède à la saisie. Au moment de la saisie, la plausibilité et la validité des informations sont vérifiées. Au besoin, des appels téléphoniques aux ménages permettent de clarifier d'éventuelles incertitudes.

Une fois tous les documents saisis et vérifiés, les ménages participent à un dernier entretien au cours duquel des questions supplémentaires sont posées, notamment sur l'inventaire des biens de consommation durables (p.ex. les voitures).

## Participation à l'enquête

La participation à l'enquête sur le budget des ménages n'est pas obligatoire. Elle implique une charge de travail non négligeable pour les ménages interrogés, raison pour laquelle un dédommagement pécuniaire ainsi qu'un décompte individuel des dépenses et revenus leurs sont proposés. Seule une partie des adresses initialement sélectionnées pour l'enquête aboutissent à un dossier complet dont les données peuvent être utilisées pour les analyses. En 2011, 9590 adresses ont été sélectionnées et 3088 ménages ont participé complètement à l'enquête, soit en moyenne 12 échantillons mensuels de 255 ménages environ. Ceci correspond à un taux de réponse brut de 32.2%.

## Extrapolation

Pour déterminer les revenus et les dépenses moyennes de l'ensemble des ménages privés résidant en Suisse, les données des ménages de l'échantillon sont pondérées en tenant compte des facteurs suivants:

1. La probabilité d'inclusion (probabilité pour un ménage d'être tiré dans l'annuaire électronique).
2. La probabilité de réponse selon certaines caractéristiques des ménages, telles que:
  - le groupe socio-économique, la nationalité ou l'âge de la personne de référence;
  - la taille du ménage;
  - les variables régionales et temporelles (p.ex. les ménages ayant été choisis durant une période de vacances).

3. Une procédure de calage permet de corriger les poids de telle sorte que la répartition des personnes dans l'enquête corresponde à la distribution effective concernant l'âge, l'état civil et la nationalité (selon la statistique de l'état annuel de la population).

Cette méthode de pondération à trois niveaux permet de compenser la plus grande partie des distorsions liées à la non-participation des ménages. Les résultats de l'EBM s'appuient donc sur une structure des ménages privés réaliste et représentative de la population résidant de manière permanente en Suisse.

## Indicateurs statistiques: moyenne ou médiane?

La moyenne correspond à la somme des valeurs observées divisée par leur nombre. La médiane quant à elle, partage l'ensemble des valeurs observées et ordonnées selon leur grandeur en deux moitiés de taille égale. Ainsi, la moitié des ménages présente des valeurs inférieures à la médiane (par exemple concernant les revenus), et l'autre moitié des valeurs supérieures.

A la différence de la médiane, la moyenne arithmétique est davantage influencée par les valeurs extrêmes. Lorsque les valeurs sont distribuées de manière symétrique, la moyenne arithmétique coïncide avec la médiane. Par contre, lorsque la distribution est asymétrique, la moyenne arithmétique est supérieure ou inférieure à la médiane selon le poids des valeurs extrêmes. Plus l'asymétrie est marquée, plus la différence est grande entre la moyenne arithmétique et la médiane.

L'estimation de la médiane est ainsi plus robuste. Par contre l'estimation de la moyenne est, pour sa part, plus efficace pour une distribution normale. Elle permet en plus d'additionner les estimateurs de composantes pour obtenir des totaux. Elle facilite ainsi l'analyse de la structure sous-jacente du budget, ce qui n'est pas possible avec la médiane. Pour la présentation des résultats de l'EBM, l'estimation basée sur la moyenne est donc utilisée puisque l'EBM vise principalement l'analyse du budget et donc de la structure des dépenses et des revenus.

## Précision des résultats

Dans le domaine du budget des ménages, la précision des estimateurs présentés varie beaucoup d'une catégorie à l'autre, raison pour laquelle ceux-ci sont classés selon leur qualité. Cette classification se base sur les deux critères ci-dessous:

- Si le nombre de ménages avec au moins une observation d'un certain type de dépenses ou de revenus est trop petit ( $< 50$  ménages), l'estimateur n'est pas publié.
- Chaque résultat comprend une erreur aléatoire. Cette erreur peut être importante lorsqu'il s'agit de dépenses ou de revenus peu fréquents, comme l'achat de motos, ou lorsqu'il s'agit de montants qui varient beaucoup, comme les dépenses de santé. Cette erreur peut être estimée par le coefficient de variation. Celui-ci est exprimé en pour cent et défini comme le rapport entre l'écart-type et la moyenne;

Les estimateurs sont donc classés comme suit:

- a: très bon, coefficient de variation  $< 1\%$
- b: bon, coefficient de variation  $\geq 1\%$  et  $< 2\%$
- c: moyen, coefficient de variation  $\geq 2\%$  et  $< 5\%$
- d: suffisant, coefficient de variation  $\geq 5\%$  et  $< 10\%$
- e: mauvais, coefficient de variation  $\geq 10\%$

( ): lorsqu'il y a trop peu d'observations, le résultat n'est pas publié et l'estimateur est remplacé par des parenthèses vides dans les tableaux.

## *Illustration de la variabilité de l'erreur aléatoire*

Des différences importantes existent entre les catégories relevées, par exemple en ce qui concerne les fréquences d'achat. Ainsi, certains biens et services sont très fréquemment achetés et ceci par beaucoup de ménages. Dans le cas du pain, par exemple, on enregistre durant la période d'observation au moins un achat chez 90% des ménages.

A l'inverse, certaines catégories représentent des événements beaucoup plus rares, comme l'achat de motos. Ici environ 2,3% des ménages interrogés ont rapporté au moins un tel achat pour la période d'observation.

En conséquence, l'estimateur pour l'achat de motos est classé sous «e: mauvais» tandis que celui concernant les dépenses pour le pain est classé sous «b: bon».

# Tableau de synthèse: la vision globale

Le tableau de synthèse T1 permet d'avoir une vision d'ensemble du budget des ménages, soit des revenus et des dépenses des ménages.

## T1 Revenus et dépenses de l'ensemble des ménages, 2011

<i>Structure<sup>1</sup> du budget</i>	<i>Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)</i>		
<b>Revenus du travail<sup>2</sup></b>	<b>7 271</b>	<b>b</b>	<b>75,7%</b>
Revenus issus d'activités salariées	6 409	c	66,7%
Revenus issus d'activités indépendantes	862	d	9,0%
<b>Revenus de la fortune et de la location</b>	<b>351</b>	<b>d</b>	<b>3,6%</b>
<b>Revenu primaire<sup>2</sup></b>	<b>7 621</b>	<b>b</b>	<b>79,4%</b>
<b>Rentes et transferts sociaux</b>	<b>1 849</b>	<b>c</b>	<b>19,3%</b>
Rentes AVS/AI (premier pilier)	836	c	8,7%
Rentes de caisses de pension (deuxième pilier)	631	c	6,6%
Prestations sociales et indemnités	381	d	4,0%
<b>Transferts monétaires reçus d'autres ménages</b>	<b>134</b>	<b>d</b>	<b>1,4%</b>
<b>Revenu brut</b>	<b>9 604</b>	<b>b</b>	<b>100,0%</b>
<b>Dépenses de transfert obligatoires</b>	<b>-2 646</b>	<b>b</b>	<b>-27,5%</b>
Assurances sociales: contributions	- 947	b	-9,9%
Impôts	-1 145	c	-11,9%
Assurance-maladie de base: primes	- 554	a	-5,8%
<b>Transferts monétaires versés à d'autres ménages</b>	<b>- 208</b>	<b>e</b>	<b>-2,2%</b>
<b>Revenu disponible<sup>3</sup></b>	<b>6 750</b>	<b>b</b>	<b>70,3%</b>
<b>Autres assurances, taxes et transferts</b>	<b>- 575</b>	<b>b</b>	<b>-6,0%</b>
Assurances-maladie complémentaires: primes	- 146	c	-1,5%
Autres assurances: primes	- 191	b	-2,0%
Taxes	- 75	d	-0,8%
Dons, cadeaux offerts et invitations	- 163	c	-1,7%
<b>Dépenses de consommation</b>	<b>-5 394</b>	<b>b</b>	<b>-56,2%</b>
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	- 649	b	-6,8%
Boissons alcoolisées et tabacs	- 111	c	-1,2%
Restauration et services d'hébergement	- 529	b	-5,5%
Vêtements et chaussures	- 235	c	-2,5%
Logement et énergie	-1 475	b	-15,4%
Ameublement, équipement et entretien du ménage	- 262	c	-2,7%
Dépenses de santé	- 256	c	-2,7%
Transports	- 768	c	-8,0%
Communications	- 177	b	-1,8%
Loisirs et culture	- 616	c	-6,4%
Autres biens et services	- 316	d	-3,3%
<b>Revenus sporadiques<sup>4</sup></b>	<b>428</b>	<b>e</b>	<b>4,5%</b>
<b>Epargne</b>	<b>1 209</b>	<b>d</b>	<b>12,6%</b>

### Qualité des estimateurs:

a Très bon: coefficient de variation < 1%

b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%

c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%

d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

e Mauvais: coefficient de variation de ≥ 10%

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

<sup>2</sup> Avec les cotisations des employés aux assurances sociales, mais sans celles des employeurs.

<sup>3</sup> Cette notion du revenu disponible n'est pas compatible avec celle utilisée dans les comptes nationaux.

<sup>4</sup> Les revenus sporadiques (cadeaux reçus, ventes et remboursements) ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu brut.

Le tableau est structuré en quatre parties.

- La première partie concerne le «revenu primaire». Afin de le déterminer, l'enquête recense les «revenus du travail» ainsi que les «revenus de la fortune et de la location».
- Dans la deuxième partie aboutissant au «revenu brut», les revenus de transfert sont ajoutés au «revenu primaire». Ici sont donc comptabilisés les «rentes et transferts sociaux» ainsi que les «transferts monétaires reçus d'autres ménages» (comme par exemple les pensions alimentaires reçues).
- La troisième partie illustre la manière dont le «revenu disponible» est calculé à partir du «revenu brut» en y retranchant les «dépenses de transfert obligatoires» et les «transferts monétaires versés à d'autres ménages» (comme par exemple les pensions alimentaires versées).
- La quatrième partie donne un aperçu de tout ce qu'achètent les ménages avec l'argent qu'ils ont alors à disposition, soit le «revenu disponible». Outre les catégories de «dépenses de consommation» comme l'alimentation, le logement etc., on trouve ici également les autres assurances, les taxes, les dons, les cadeaux offerts et invitations. En tenant compte en plus du poste «revenus sporadiques» (comme par exemple les ventes et les remboursements), on obtient finalement une estimation de l'«épargne».

Les différents composants énoncés ci-dessus sont décrits plus en détail ci-après.

## Revenu primaire

En 2011, le «revenu primaire» s'élève en moyenne à 7621 francs par mois et est constitué

- des «revenus du travail» (7271 francs par mois)
- et des «revenus de la fortune et de la location» (351 francs par mois).

### *Revenus du travail*

Une distinction est faite ici entre les «revenus issus d'activités salariées» (6409 francs) et les «revenus issus d'activités indépendantes» (862 francs).

### *Activités salariées*

Ces revenus peuvent concerner tous les membres du ménage (conjoint, enfants); ils comprennent tous les revenus bruts issus d'une ou plusieurs activités salariées, y compris les suppléments, comme par exemple les treizièmes et quatorzièmes salaires, les indemnités pour travail irrégulier, les gratifications, primes, participations aux bénéfiques, les salaires pour heures supplémentaires, les indemnités de résidence et de départ, les pourboires encaissés, les soldes (pompiers, service militaire, protection civile), les revenus d'allocations d'entretien et les remboursements de frais professionnels. A noter ici que les suppléments annuels comme le treizième salaire sont standardisés au mois comme tous les événements avec une périodicité différente d'un mois.

S'y ajoutent aussi les revenus reçus en nature, comme par exemple la mise à disposition d'un véhicule par l'employeur, la participation aux primes de caisse-maladie ou un abonnement demi-tarif offert.

### *Activités indépendantes*

Ces revenus comprennent les revenus d'activités indépendantes proprement dits, relevés sous forme des prélèvements effectués sur les comptes (ou dans la caisse) de l'entreprise au profit du ménage. Il est cependant important de noter que les revenus des personnes salariées de leur propre entreprise sont aussi comptabilisés sous ce poste.

Les activités informelles et l'autoproduction sont également prises en compte dans cette catégorie. Une activité informelle représente par exemple le gain de 5 francs reçu par un enfant ayant promené le chien des voisins. L'autoproduction est limitée aux produits alimentaires comme les fruits et légumes cultivés dans son propre jardin, la chasse ou la cueillette.

Remarquons en outre que de par leur nature même, les revenus des indépendants sont très fluctuants, certains ayant des revenus très variables d'une année à l'autre. Ainsi, l'on trouve de fortes dispersions dans cette catégorie, ce qui se traduit par une qualité moindre de l'estimateur.

### *Revenus de la fortune et de la location*

Outre les «revenus du travail», un deuxième groupe de revenus est pris en compte pour le «revenu primaire»: les «revenus de la fortune et de la location», qui s'élèvent à 351 francs par mois en moyenne.

Les «revenus de la fortune» comprennent les intérêts (par exemple de comptes d'épargne) et les dividendes, les rentes du 3<sup>e</sup> pilier et les indemnités journalières de l'assurance-vie. Les «revenus de la location» proviennent de biens immobiliers en possession du ménage (location et sous-location d'immeubles, recettes issues de la location de terrains). A noter que pour les revenus de la location d'immeubles et de terrains, les montants nets sont pris en compte.

## Revenu brut

Obtenu en additionnant au «revenu primaire»

- les «rentes et transferts sociaux» ainsi que
- les «transferts monétaires reçus d'autres ménages» (p.ex. pensions alimentaires et contributions d'entretien reçues),

le «revenu brut» s'élève en moyenne en 2011 à 9604 francs par mois.

### *Remarques concernant le niveau du revenu brut moyen*

Le revenu brut moyen des ménages peut paraître élevé de prime abord. Il convient toutefois de tenir compte des points ci-dessous.

- Premièrement, comme illustré dans le tableau T 1, ce revenu comprend tous les types de revenus qui, d'une manière ou d'une autre, alimentent le budget du ménage.
- Deuxièmement, le revenu total du ménage dépend fortement de la composition du ménage. Ainsi, une ou plusieurs personnes peuvent contribuer à ce dernier. En 2011, 39% des ménages comptaient plus d'une personne active occupée.
- Troisièmement, le revenu indiqué est une moyenne, ce qui permet de comparer entre elles les composantes des revenus et des dépenses. Dans la répartition des revenus, les revenus élevés ont toujours une influence plus forte sur la moyenne que les autres classes de revenus. En 2011, 59% des ménages avaient un «revenu brut» qui se situait en dessous de la moyenne établie.

### *Rentes et transferts sociaux*

Les «rentes et transferts sociaux» correspondent à 1849 francs par mois et comprennent trois postes.

Le premier (836 francs par mois) comptabilise les «rentes AVS/AI (premier pilier)»; ce sont les rentes de vieillesse, les rentes de survivants (veufs, veuves et orphelins), les rentes d'invalidité y compris leurs prestations complémentaires et les indemnités journalières.

Le deuxième poste recense les «rentes de caisses de pension (deuxième pilier)» et atteint en moyenne 631 francs par mois. Il comprend les rentes de vieillesse ainsi que les rentes d'invalidité et de survivants de la prévoyance professionnelle.

Le troisième poste est constitué des «prestations sociales et indemnités» et s'élève à 381 francs par mois. On trouve ici les transferts reçus d'institutions ou d'entreprises (rentes privées d'autres origines que les 3 piliers), les allocations pour perte de gain, les indemnités journalières de l'assurance-chômage, de la Suva, des caisses-maladie et de l'assurance militaire ainsi que les revenus issus d'autres transferts telles les réductions cantonales des primes de l'assurance-maladie, les subventions pour le paiement du loyer, les allocations familiales, les bourses et l'aide sociale.

### *Transferts monétaires reçus*

Les «transferts monétaires reçus d'autres ménages» s'élèvent à 134 francs par mois. Il s'agit ici des pensions alimentaires reçues, ainsi que des autres contributions d'entretien et cadeaux monétaires reçus périodiquement ou occasionnellement de personnes extérieures au ménage, comme par exemple le paiement du loyer d'un étudiant par ses parents.

## Revenu disponible

Se montant à 6750 francs par mois en moyenne, le «revenu disponible» est obtenu en soustrayant du «revenu brut» toutes les dépenses obligatoires qui sont:

- les «dépenses de transfert obligatoires»;
- les «transferts monétaires versés à d'autres ménages».

### *Dépenses de transfert obligatoires*

Les «dépenses de transfert obligatoires» se montent en moyenne à 2646 francs par mois et comprennent les contributions aux assurances sociales (soit les contributions à l'AVS, l'AI et l'APG, à l'assurance-chômage, à

l'assurance-accidents non professionnels, à la caisse de pension (LPP) ainsi qu'à d'autres assurances sociales) qui se montent à 947 francs par mois, les «impôts» (impôts à la source, impôt fédéral direct, impôts cantonaux sur le revenu et la fortune et les impôts communaux, paroissiaux et autres sur le revenu et la fortune), soit près de 1145 francs par mois, et les primes d'assurance-maladie de base et d'assurance-accidents atteignant 554 francs par mois.

#### *Transferts monétaires versés à d'autres ménages*

Les «transferts monétaires versés à d'autres ménages» comprennent les pensions alimentaires versées et les autres contributions d'entretien versées périodiquement ou de manière irrégulière à des personnes extérieures au ménage. L'ensemble des transferts monétaires est en moyenne de 208 francs par mois.

## A quoi est consacré le revenu disponible?

Le «revenu disponible» permet aux ménages de couvrir leurs

- «dépendances de consommation», poste le plus important du budget, ainsi que celles relatives aux
- «autres assurances, taxes et transferts».

#### *Consommation*

Les «dépendances de consommation» représentent la part la plus importante des dépenses des ménages, puisqu'elles correspondent en 2011 à 56,2% du revenu brut.

Comme déjà souligné au chapitre relatif aux aspects méthodologiques, celles-ci sont réparties en douze grands groupes, conformément aux normes internationales COICOP.

Les ménages octroient la part la plus importante de leurs dépenses au domaine «logement et énergie», soit 15,4% du revenu brut. Viennent ensuite par ordre décroissant selon leur part, les dépenses en matière de

- «transports» (8,0%);
- «produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (6,8%);
- «loisirs et culture» (6,4%);
- «restauration et services d'hébergement» (5,5%);

- «autres biens et services» y compris les «frais d'écolage et de formation» (3,3%);
- «ameublement, équipement et entretien du ménage» (2,7%);
- «dépendances de santé» (2,7%);
- «vêtements et chaussures» (2,5%);
- «communications» (1,8%);
- «boissons alcoolisées et tabacs» (1,2%).

Notons que selon les normes internationales, le groupe principal concernant les «frais d'écolage et de formation» devrait être publié séparément. Vu le petit nombre d'observations concernant ce groupe, il a été fusionné dans le tableau de synthèse (T1) avec les «autres biens et services». On trouve cependant les résultats sur ce groupe dans le tableau détaillé T4.

#### *Autres assurances, taxes et transferts*

Le groupe principal «autres assurances, taxes et transferts», s'élevant à 575 francs par mois, peut être divisé en quatre groupes.

Le premier groupe comprend les dépenses relatives aux assurances-maladie complémentaires (assurance hospitalière supplémentaire et autres assurances complémentaires), soit 146 francs par mois. En effet, une distinction est faite avec les primes relatives à l'assurance de base, qui sont comptabilisées sous la rubrique «dépendances de transfert obligatoires».

Dans le second groupe «autres assurances: primes» (191 francs), il faut compter les primes d'assurances pour véhicules motorisés et non motorisés, les primes d'assurance mobilière et responsabilité civile du ménage ainsi que les primes d'autres assurances du bâtiment, les primes d'autres assurances telles qu'assurance protection juridique, associations avec part d'assurance (REGA, carnet ETI) ou assurance voyage.

Les «taxes» constituent le troisième groupe et correspondent à 75 francs par mois. Sont ici comprises les taxes immobilières, taxes sur les véhicules à moteur, taxes militaires, amendes, émoluments pour services de l'Etat et les autres taxes. Notons cependant que les taxes poubelles ainsi que les taxes d'épuration des eaux ne sont pas comptabilisées sous cette rubrique mais dans les dépenses en matière de logement (voir le chapitre relatif aux «dépendances de consommation»).

Le dernier groupe comprend les dons en espèces à des institutions sans but lucratif et les cadeaux en nature offerts à des personnes extérieures au ménage, soit un total de 163 francs par mois. Les cadeaux en nature offerts couvrent tous les domaines des biens et services offerts par le ménage à des tiers, y compris les invitations dans des établissements de restauration.

#### *Revenus sporadiques*

Après avoir déduit du «revenu disponible» les «dépenses de consommation», les primes d'autres assurances, les taxes, les dons, les cadeaux offerts et les invitations, l'enquête définit les «revenus sporadiques» à ajouter au budget, dernière étape avant de pouvoir estimer l'«épargne» des ménages. Ceux-ci se montent à 428 francs par mois en moyenne et comprennent

- les cadeaux reçus en nature;
- les ventes et remboursements.

Étant donné leur nature peu régulière, les «revenus sporadiques» ne sont pas compris dans le «revenu brut» des ménages (et ainsi pas non plus dans le «revenu disponible»).

Une grande part des «revenus sporadiques» est imputable aux cadeaux et invitations reçus. Une deuxième part comprend les remboursements de dépenses de santé (médicaments, lunettes, appareils auditifs, services des médecins, etc.), les ventes (de voitures par exemple) et les autres remboursements. S'y ajoutent les gains au loto et autres gains.

## Ce qu'il reste: l'épargne

L'«épargne» est obtenue indirectement en additionnant tous les revenus («revenu brut» et «revenu sporadique») d'un ménage, auxquels toutes les dépenses («dépenses de consommation» et de transfert) sont soustraites.

Les dépôts sur des comptes d'épargne, les paiements pour le 3<sup>e</sup> pilier, les achats d'actions et d'obligations, les investissements, les amortissements, etc. ne sont pas comptés dans les dépenses; ces éléments font donc partie de l'épargne des ménages. L'«épargne» est en moyenne de 1209 francs par mois.

# Tableaux détaillés: la richesse d'information

Les tableaux détaillés T2, T3 et T4 permettent de trouver des informations de détail concernant les dépenses des ménages et complètent ainsi le tableau de synthèse T1.

Le tableau T2 est consacré aux dépenses mensuelles couvrant l'alimentation. Il est présenté à partir de la page 20 avec le tableau T3 qui contient les résultats concernant les quantités consommées. Les deux tableaux sont ainsi présentés face à face afin de permettre la lecture simultanée des deux dimensions pour chaque poste.

Le tableau T4 (voir p. 35 et suivantes) est le pendant du tableau T2 pour les domaines ne concernant pas l'alimentation. Il contient toutes les dépenses relatives aux autres postes de consommation du budget des ménages ainsi que le détail des dépenses de transfert. Dans les tableaux standards<sup>3</sup>, T2 et T4 forment en fait un seul tableau.

Le texte ci-après a pour but d'enrichir l'information contenue dans les tableaux. Il couvre avant tout le domaine de la consommation et il permet d'une part de décrire les résultats obtenus par l'enquête, et d'autre part de donner des précisions quant aux définitions et délimitations des postes figurant dans ces tableaux, facilitant ainsi leur interprétation.

## Produits alimentaires et boissons non alcoolisées

En 2011, la part du revenu brut affectée au groupe principal «produits alimentaires et boissons non alcoolisées» était de 6,753 %, soit 648.54 francs en moyenne par mois.

Ce groupe principal totalise toutes les dépenses concernant l'alimentation ; il s'agit donc de tous les produits achetés dans le commerce de détail en Suisse mais aussi à l'étranger y compris les «produits alimentaires et boissons non alcoolisées» reçus comme cadeaux. Sont

également pris en compte les produits provenant de son propre jardin, de la cueillette de champignons, de la chasse et d'autres activités similaires.

Notons par contre que les dépenses effectuées dans les restaurants, les cafés, les bars ou la restauration rapide en matière de «produits alimentaires et boissons non alcoolisées» sont pour leur part recensées dans le groupe principal «restauration et services d'hébergement».

De même, les produits alimentaires et boissons achetés pour être offerts à des personnes ne faisant pas partie du ménage sont comptabilisés parmi les «dons, cadeaux offerts et invitations».

Pour le domaine des produits alimentaires et boissons, les quantités ont été relevées en plus des montants payés. Ceci permet de compléter les tableaux détaillés des dépenses avec les quantités consommées correspondantes. S'agissant cependant de produits très divers, additionner des postes si peu comparables n'a pas toujours de sens. Ainsi le tableau contient les quantités uniquement pour les postes détaillés et les agrégats au niveau suivant de la hiérarchie.

La classification COICOP sépare ce groupe principal en onze groupes, tels que les «viandes», les «fruits» ou encore les «eaux minérales, boissons sucrées et jus». Chacun d'eux est présenté en détail dans le texte qui suit, soulignant ainsi la richesse contenue dans les tableaux détaillés tout en clarifiant et en documentant les délimitations des divers groupes principaux, groupes et postes.

La classification prévoit d'ailleurs encore un niveau intermédiaire regroupant d'un côté neuf groupes sous «produits alimentaires» et deux groupes sous «boissons non alcoolisées». Cette différenciation abouti parfois à des groupements qui peuvent paraître de prime abord un peu surprenants, mais qui sont, selon d'autres aspects, tout-à-fait logiques: par exemple, le groupe «lait, fromages et œufs» regroupant boissons et nourriture se retrouve sous «produits alimentaires».

Dans une perspective historique, on observe une évolution remarquable du groupe principal «produits alimentaires et boissons non alcoolisées». En effet, sa part dans la composition du budget des ménages a considérablement

<sup>3</sup> Téléchargeables via le site de l'Office fédéral de la statistique: <http://www.ebm.bfs.admin.ch>

diminué. Juste après la seconde guerre mondiale par exemple, cette part représentait encore un tiers du budget alors qu'elle se situe de nos jours à moins de 7%.

En comparaison internationale, on remarque que l'importance de l'alimentation est assez comparable entre les ménages en Suisse et les ménages dans les pays développés. Par contre, ce groupe peut facilement dominer le budget des ménages dans les pays en développement. Dans certains pays africains par exemple, les ménages dépensent plus de la moitié de leur budget pour les «produits alimentaires et boissons non alcoolisées».

### *Pain et produits céréaliers*

Les dépenses allouées au groupe «pain et produits céréaliers» s'élèvent en moyenne à 101.48 francs par mois. Les postes «riz» (2.58 fr.; 0,759 kg), «pâtes alimentaires» (9.30 fr.; 1,828 kg) et «pain» (29.55 fr.; 4,216 kg) constituent une bonne partie des dépenses dans ce domaine et correspondent à presque 7 kg de nourriture par mois par ménage.

Une autre partie est représentée par le poste «pâtisseries salées ou sucrées», pour lequel les ménages dépensent 42.97 francs. Il regroupe notamment divers produits élaborés comme des tartes, des crêpes ou des ramequins.

Le groupe comprend ensuite quelques postes plus homogènes mais de moindre poids comme les «sandwiches» ou la «farine de blé». Finalement, la liste est complétée par le poste «autres produits à base de céréales», où sont comptés les céréales du petit-déjeuner, mais aussi d'autres produits comme les pâtes à gâteau, les bâtons de céréales ou encore le pop corn. Les dépenses contenues dans ce poste hétérogène correspondent à 10.33 francs.

### *Viandes*

La partie la plus importante des dépenses mensuelles moyennes des ménages en matière de produits alimentaires va au groupe «viandes» avec 145.23 francs.

Sont tout d'abord présentés les postes regroupant les viandes fraîches ou surgelées, notamment le bœuf (24.45 fr.; 0,979 kg), le veau (6.40 fr.; 0,159 kg), le porc (17.81 fr.; 0,862 kg) et la volaille (20.75 fr.; 1,176 kg). Ces quatre postes totalisent environ la moitié des dépenses en matière de «viandes».

Vient ensuite le poste «autre viande, fraîche ou surgelée, y compris abats» qui comprend par exemple la viande hachée mélangée, les rognons, les tripes, les carpaccios, mais également des produits plus rares comme les escargots.

Parmi tous les produits réunis dans ce groupe, le poste «saucisses, saucissons, pâtés et autres charcuteries» représente une part considérable avec 29.62 francs (1,555 kg). Il s'agit cependant d'un poste d'une certaine hétérogénéité. Il comprend tous les types de saucisses et de saucissons mais aussi d'autres produits comme les terrines ou les mousses.

Le poste «jambons, lards et autres parties du porc, salées ou fumées» est aussi assez important (18.66 fr.; 0,737 kg) et il rassemble également une série hétérogène de produits. Ainsi, il contient évidemment les jambons (crus et cuits), les lards mais aussi d'autres produits comme la langue fumée ou les pieds de porc.

Notons que les quantités consommées de viande ont considérablement augmenté depuis la seconde guerre mondiale. Alors qu'aujourd'hui 2,945 kg de viande sont consommés par personne mensuellement, ce chiffre était clairement plus faible à l'époque. En effet, en 1950 par exemple la consommation individuelle n'était en moyenne que de 1,675 kg par mois.

### *Poisson*

Les dépenses pour les achats de «poisson» sont en moyenne de 20.58 francs par mois, dont environ la moitié correspond aux achats de «poisson frais ou surgelé» (9.91 fr.; 0,375 kg).

Le groupe contient encore d'autres postes comme les «fruits de mer frais ou surgelés» ou les postes représentant ces mêmes produits sous forme séchées, salées ou fumées. Les conserves à base de poissons ou fruits de mer sont contenues dans un autre poste, qui comprend entre autres les chips de crevettes, le caviar en boîte ou la mousse de saumon.

L'évolution historique de la consommation de poisson depuis la seconde guerre mondiale est encore plus prononcée que pour la viande. Les 391 g mensuels achetés par personne aujourd'hui sont en effet bien plus importants que les 33 g par personne consommés en 1950.

On peut aussi constater des différences notables entre les régions linguistiques: en Suisse romande et italienne, la quantité de poissons consommée correspond environ au double de celle consommée en Suisse alémanique.

*Lait, fromages et œufs*

Les ménages octroient 99.85 francs au groupe «lait, fromages et œufs». Ce groupe contient des postes où la quantité est relevée en kilos et d'autres où elle est relevée en litres. Afin de pouvoir tout de même additionner ces quantités, un litre est considéré comme équivalent à un kilo dans l'agrégat supérieur.

Les dépenses pour le lait sont différenciées selon la teneur en graisse: la consommation de «lait entier» (9.52 fr.; 6,935 lt) dépasse clairement celle de «lait drink et lait maigre» (5.27 fr.; 3,729 lt).

Le poste le plus important dans ce groupe, les «fromages à pâte dure et semi-dure», représente en moyenne 30.77 francs, soit 1,600 kg, par mois du budget des ménages. En outre ce poste contient – en plus des fromages – aussi les mélanges pour fondus ainsi que les fondues toutes prêtes.

Les postes «fromages à pâte molle, frais, fondus» (15.20 fr.; 0,943 kg) et «yoghourt» (14.46 fr.; 3,318 kg) occupent également une place importante dans les dépenses de ce groupe.

Le poste «produits à base de lait et succédanés de lait» regroupe toute une série de produits comme les flans, crèmes brûlées, crèmes vanilles, mousses ou lassis.

Relevons pour terminer que les ménages allouent davantage d'argent à l'achat d'«œufs frais» (8.51 fr.) par rapport aux «œufs traités» (œufs durs, poudre d'œufs) (0.96 fr.).

*Graisses et huiles*

Les dépenses relatives aux «graisses et huiles» représentent un poids plutôt faible parmi les produits alimentaires avec 15.02 francs par mois.

On y trouve des postes comme le beurre (7.68 fr.; 0,584 kg) et les huiles d'olives (3.57 fr.; 0,409 lt) ainsi que d'autres postes regroupant d'autres graisses et huiles.

*Fruits*

En moyenne, les ménages dépensent chaque mois 53.36 francs pour 12,046 kg de fruits.

La classification COICOP réunit dans ce groupe des fruits selon une perspective plutôt culinaire que biologique. Ainsi, quelques fruits de plantes sont classés dans le groupe «légumes» comme par exemple les tomates, les haricots ou les pois.

Les dépenses pour les «oranges et autres agrumes» correspondent à un poste important parmi les fruits et s'élèvent à 4.71 francs (1,959 kg).

Pour le poste «bananes» (4.09 fr.; 1,510 kg), il faut préciser qu'il contient également, à côté des bananes de dessert, les bananes plantain.

Le poste «pommes» (6.94 fr.; 2,248 kg) représente également un certain poids tout comme les «fruits à noyau» (8.50 fr.; 1,831 kg). Dans ce dernier sont évidemment regroupés des fruits tels que les abricots, les cerises ou les prunes, mais aussi les avocats et même les olives.

Viennent ensuite les «baies» (6.78 fr.; 0,669 kg) comme les mûres, les fraises ou les baies de sureau ainsi que le «raisin» (2.66 fr.; 0,645 kg). Précisons que les quantités pour les «melons et pastèques» (2.03 fr.; 0,701 kg) sont aussi relevées en kilos même si ces fruits sont souvent vendus à la pièce sans indications de poids.

Le poste «autres fruits exotiques» (4.69 fr.; 0,726 kg) comprend notamment les ananas, les dattes et les figues fraîches ou les kiwis mais également les macédoines de fruits.

Les «noix, noisettes et autres fruits oléagineux» (5.47 fr.; 0,432 kg) comprennent des fruits de divers types comme par exemple les noix de coco, les marrons, les amandes, les graines de cresson, les pépins de courge ou le sésame ainsi que des fruits transformés comme de la farine de châtaignes.

A noter pour terminer que les compotes de fruits n'apparaissent pas ici mais sont classées avec les «confitures, marmelades, compotes».

Par rapport à la consommation de fruits, la variation avec l'âge est intéressante. On constate que les ménages plus âgés consomment près du double de fruits comparé aux ménages jeunes. Et ceci est valable tant au niveau des quantités consommées que des montants dépensés. Cette observation est la même pour quasiment chaque poste, quel que soit le fruit, et le phénomène est visible dans tous les types de ménages, qu'il s'agisse de personnes seules, de couples sans enfants ou de familles.

*Légumes*

Les dépenses pour le groupe légumes sont en moyenne de 72.42 francs par mois et par ménage pour un total de 13,909 kg achetés.

De ce montant, une part importante est allouée aux «salades vertes et autres légumes à feuilles» (14.56 fr.; 1,509 kg). Ce poste regroupe, à côté des salades, d'autres légumes à feuilles comme les épinards ou encore des produits plus exotiques comme les algues fraîches.

Classés sous «autres légumes cultivés pour leurs fruits», on trouve notamment les artichauts, les aubergines, les potirons, le poivre ainsi que les épis de maïs doux pour lesquels les ménages dépensent en moyenne 7.19 francs par mois, soit 1,557 kg.

On trouve ensuite les «carottes et autres racines». Outre évidemment les carottes, ce groupe comprend par exemple des racines comme le gingembre, les navets, les asperges ou les radis (9.88 fr.; 2,142 kg).

Les nuggets de légumes panés, les antipastis, la choucroute, le coulis de tomates ou le houmous se retrouvent notamment dans le poste «légumes et champignons en conserve ou transformés».

Les prix au kilo des légumes varient considérablement. Par conséquent, les parts de montants alloués ne correspondent pas forcément aux parts des quantités consommées. Pour le poste «pommes de terre» cet effet est clairement visible. Les ménages ne dépensent ainsi en moyenne que 5.15 francs par mois pour des «pommes de terre», soit moins d'un dixième des dépenses allouées aux «légumes». Par contre, la quantité de «pommes de terre» consommée correspond, avec 2,767 kg, à presque un cinquième du total des quantités de légumes achetées.

#### *Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie*

Les dépenses en matière de produits sucrés se montent à 39.33 francs par mois, soit 2,955 kg de douceurs.

Le poste «confitures, marmelades et compotes» (3.74 fr.; 0,414 kg), comprend également le vin cuit et la tapenade.

Presque la moitié des dépenses de ce groupe va au «chocolat» avec 19.21 francs par mois correspondant à 0,906 kg par mois et par ménage. Avec 2,23 personnes par ménage, ceci équivaut à 4,875 kg par personne par an.

D'autres postes importants dans ce groupe sont la «confiserie» (5.57 fr.), qui comprend notamment les chewing-gums, caramels, massépains et bonbons et les glaces alimentaires (6.64 fr.).

#### *Sauces, sel, épices, soupes et autres produits alimentaires*

Les dépenses en matière de «sauces, sel, épices, soupes et autres produits alimentaires» s'élèvent à 43.84 francs en moyenne par mois.

La moitié des dépenses va ici aux «sauces, condiments et assaisonnements» (12.55 fr.) ainsi qu'aux «repas précuisinés» dont les salades prêtes à l'emploi, les lasagnes congelées, les raviolis en conserves ou les sushis (12.78 fr.). Le poste «autres produits alimentaires» (8.88 fr.) contient,

entre autres, les pâtes à tartiner, les ersatz de viande, les paniers garnis ou encore les poudres solubles pour boissons.

Ce groupe comprend aussi le poste «aliments pour bébés» avec une moyenne de 1.94 francs par mois et par ménage. Il s'agit là de dépenses qui ont une importance limitée sur l'ensemble des ménages mais qui représentent un poids considérable chez les familles avec de petits enfants.

#### *Café, thé et cacao*

Avec plus des deux tiers des dépenses totales du groupe «boissons non alcoolisées», le poste «café pur, en grains ou moulu» (17.19 fr.; 0,838 kg), occupe une place importante dans ce groupe. Précisons que ce poste comprend aussi les capsules à café.

Le reste des dépenses se répartit entre les postes «café lyophilisé soluble et succédanés de café» (1.82 fr.; 0,051 kg), «thés, tisanes et succédanés» (3.17 fr.; 0,085 kg) et «cacao et chocolat solubles» (1.59 fr.; 0,147 kg).

On peut constater une variation de la consommation de «café pur, en grains ou moulu» selon l'âge. Ainsi les ménages les plus jeunes consomment quasiment la moitié moins de café par rapport aux ménages plus âgés.

#### *Eaux minérales, boissons sucrées et jus*

Le total des dépenses pour ce groupe s'élève à 33.65 francs en moyenne par mois. Les postes importants sont les dépenses pour les «eaux minérales» (8.57 fr.; 13,996 lt), les «boissons sucrées sans alcool» (13.46 fr.; 9,581 lt), ainsi que les «jus de fruits» (9.88 fr.; 4,759 lt). Le moût est d'ailleurs aussi compté sous «jus de fruits».

### **Boissons alcoolisées et tabacs**

Le montant alloué au groupe principal «boissons alcoolisées et tabacs» par les ménages s'élève à 111.19 francs par mois en moyenne, soit à 1,158% du revenu brut. Pour ce groupe principal, les mêmes précisions sont valables que celles mentionnées dans le chapitre précédent: les dépenses recensées sous ces postes correspondent à celles effectuées dans les commerces en Suisse et à l'étranger ainsi qu'aux «boissons alcoolisées» reçues comme cadeau par le ménage. Par contre, elles ne prennent pas en compte les boissons consommées dans la restauration qui sont, pour leur part, comptabilisées dans le groupe principal correspondant.

Pour obtenir une vision d'ensemble de la consommation de «boissons alcoolisées», il faut donc considérer les postes de deux groupes principaux. A titre de comparaison, le budget alloué pour les «boissons alcoolisées» de ce groupe principal représente 70.24 francs soit presque le même montant dépensé pour les boissons alcoolisées dans des établissements de restauration (66.76 fr.).

Il faut encore ajouter que lorsque des «boissons alcoolisées» sont achetées pour être offertes à des personnes ne faisant pas partie du ménage, elles sont comptabilisées sous «dons, cadeaux offerts et invitations».

A noter pour terminer que les postes ci-dessous contiennent aussi, selon les normes COICOP, les boissons où l'alcool a été extrait après la production comme la bière sans alcool. Les dépenses pour ces boissons sans alcool sont d'un niveau très faible, raison pour laquelle il n'est pas possible de les publier séparément.

#### *Eaux-de-vie*

Le groupe relatif aux «eaux-de-vie» (6.22 fr.; 0,233 lt) regroupe les boissons à haute teneur en alcool, telles le cognac, le rhum, le whisky, la grappa etc..

#### *Vins*

En matière de «boissons alcoolisées», trois quart des dépenses des ménages vont aux «vins» avec 55.34 francs par mois.

Les vins sont différenciés selon leur nature (vins rouges et rosés ainsi que vins blancs) et leur provenance (vins suisses et vins étrangers ainsi que vins sans indication d'origine). De plus, le groupe contient aussi les «vins mousseux» (dont le champagne), les «apéritifs à base de vin, cidres et vin doux » (tels que la sangria, le porto ou le saké) ainsi que les «vins, cidres et apéritifs sans alcool».

#### *Bières*

Les dépenses pour les «bières» s'élèvent à 8.68 francs, soit 2,946 lt en moyenne par mois. Les bières sans alcool sont aussi comprises dans ce montant, mais elles représentent une part infime de ces dépenses.

#### *Tabacs*

Concernant les achats de «tabacs», les ménages dépensent en moyenne 40.95 francs par mois pour ce poste, soit 0,426% du revenu brut. La plus grande part des dépenses va ici aux «cigarettes».

Le deuxième poste, infime, rassemble le solde des produits du domaine des tabacs comme les cigares, les cigarillos, le tabac à priser mais aussi les stupéfiants. Ce poste contient d'ailleurs aussi les dépenses pour les accessoires liés à la consommation de tabac tels que les cure-pipes, le papier à cigarettes ou les filtres.

## T2 Dépenses de l'ensemble des ménages pour produits alimentaires, boissons et tabacs, 2011

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
<i>Structure<sup>1</sup> des dépenses</i>			
<i>Montants mensuels en francs par ménage (moyennes) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)</i>			
<b>511: Produits alimentaires</b>	<b>591.12</b>	<b>b</b>	<b>6,155%</b>
<b>5111: Pain et produits céréaliers</b>	<b>101.48</b>	<b>b</b>	<b>1,057%</b>
5111.01: Riz	2.58	d	0,027%
5111.02: Pâtes alimentaires	9.30	c	0,097%
5111.03: Pain	29.55	c	0,308%
5111.04: Pâtisserie sucrée ou salée	42.97	b	0,447%
5111.05: Sandwiches	3.41	d	0,035%
5111.06: Farine de blé	1.37	d	0,014%
5111.07: Autres farines, féculés, semoules, flocons et graines de céréales	1.96	d	0,020%
5111.08: Autres produits à base de céréales	10.33	c	0,108%
<b>5112: Viandes</b>	<b>145.23</b>	<b>c</b>	<b>1,512%</b>
5112.01: Viande de bœuf	24.45	d	0,255%
5112.02: Viande de veau	6.40	d	0,067%
5112.03: Viande de porc fraîche ou surgelée	17.81	d	0,185%
5112.04: Viande de cheval	1.74	e	0,018%
5112.05: Viande d'ovins et de caprins	4.62	d	0,048%
5112.06: Viande de volaille fraîche ou surgelée	20.75	c	0,216%
5112.07: Viande de gibier et de lapin	2.54	e	0,026%
5112.08: Autre viande, fraîche ou surgelée, y compris abats	9.54	d	0,099%
5112.09: Saucisses, saucissons, pâtés et autre charcuterie	29.62	c	0,308%
5112.10: Jambon, lard et autres parties du porc, salées ou fumées	18.66	c	0,194%
5112.11: Viande de volaille grillée ou fumée	1.60	d	0,017%
5112.12: Autre viande cuite, séchée, salée ou fumée	6.18	c	0,064%
5112.13: Conserves de viandes ou à base de viande	1.30	d	0,014%
<b>5113: Poisson</b>	<b>20.58</b>	<b>c</b>	<b>0,214%</b>
5113.01: Poisson frais ou surgelé	9.91	c	0,103%
5113.02: Fruits de mer frais ou surgelés	3.10	d	0,032%
5113.03: Poisson et fruits de mer séchés, salés ou fumés	3.49	d	0,036%
5113.04: Poisson et fruits de mer préparés, surgelés	1.90	d	0,020%
5113.05: Conserves de poisson et produits conservés à base de poisson ou de fruits de mer	2.17	d	0,023%
<b>5114: Lait, fromages et œufs</b>	<b>99.85</b>	<b>b</b>	<b>1,040%</b>
5114.01: Lait entier	9.52	c	0,099%
5114.02: Lait drink et lait maigre	5.27	c	0,055%
5114.03: Fromages à pâte dure et semi-dure	30.77	c	0,320%
5114.04: Fromages à pâte molle, frais, fondus	15.20	c	0,158%
5114.05: Crème	7.15	c	0,074%
5114.06: Séré	1.84	d	0,019%
5114.07: Yoghourt	14.46	c	0,151%
5114.08: Produits à base de lait et succédanés de lait	6.17	c	0,064%
5114.09: Oeufs frais	8.51	c	0,089%
5114.10: Oeufs traités	0.96	d	0,010%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation de ≥ 10%
- b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T3 Quantités consommées détaillées de l'ensemble des ménages, 2011

Nombre moyen de personnes par ménage	2,23	b	
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Quantité consommée en kilogrammes (kg) ou litres (lt) par mois par ménage (moyenne)		
<b>511: Produits alimentaires</b>			
<b>5111: Pain et produits céréaliers</b>	<b>9,203</b>	<b>kg</b>	<b>b</b>
5111.01: Riz	0,759	kg	d
5111.02: Pâtes alimentaires	1,828	kg	c
5111.03: Pain	4,216	kg	b
5111.04: Pâtisserie sucrée ou salée		<sup>3</sup>	
5111.05: Sandwiches		<sup>3</sup>	
5111.06: Farine de blé	0,814	kg	d
5111.07: Autres farines, féculs, semoules, flocons et graines de céréales	0,397	kg	d
5111.08: Autres produits à base de céréales	1,188	kg	c
<b>5112: Viandes</b>	<b>6,568</b>	<b>kg</b>	<b>c</b>
5112.01: Viande de bœuf	0,979	kg	e
5112.02: Viande de veau	0,159	kg	d
5112.03: Viande de porc fraîche ou surgelée	0,862	kg	c
5112.04: Viande de cheval	0,054	kg	e
5112.05: Viande d'ovins et de caprins	0,129	kg	e
5112.06: Viande de volaille fraîche ou surgelée	1,176	kg	c
5112.07: Viande de gibier et de lapin	0,160	kg	e
5112.08: Autre viande, fraîche ou surgelée, y compris abats	0,470	kg	d
5112.09: Saucisses, saucissons, pâtés et autre charcuterie	1,555	kg	c
5112.10: Jambon, lard et autres parties du porc, salées ou fumées	0,737	kg	c
5112.11: Viande de volaille grillée ou fumée	0,087	kg	d
5112.12: Autre viande cuite, séchée, salée ou fumée	0,114	kg	c
5112.13: Conserves de viandes ou à base de viande	0,083	kg	d
<b>5113: Poisson</b>	<b>0,872</b>	<b>kg</b>	<b>c</b>
5113.01: Poisson frais ou surgelé	0,375	kg	d
5113.02: Fruits de mer frais ou surgelés	0,134	kg	d
5113.03: Poisson et fruits de mer séchés, salés ou fumés	0,082	kg	d
5113.04: Poisson et fruits de mer préparés, surgelés	0,120	kg	d
5113.05: Conserves de poisson et produits conservés à base de poisson ou de fruits de mer	0,161	kg	d
<b>5114: Lait, fromages et œufs</b>	<b>18,987</b>	<b>kg</b>	<b>b</b>
5114.01: Lait entier	6,935	lt	c
5114.02: Lait drink et lait maigre	3,729	lt	c
5114.03: Fromages à pâte dure et semi-dure	1,600	kg	c
5114.04: Fromages à pâte molle, frais, fondus	0,943	kg	c
5114.05: Crème	0,994	lt	c
5114.06: Séré	0,311	kg	d
5114.07: Yoghourt	3,318	kg	c
5114.08: Produits à base de lait et succédanés de lait	1,156	lt	c
5114.09: Oeufs frais		<sup>3</sup>	
5114.10: Oeufs traités		<sup>3</sup>	

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation de ≥ 10%  
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

<sup>2</sup> Dans l'addition, un litre de liquide est équivalent à 1 kilogramme.

<sup>3</sup> Pas de quantités relevées.

## T2 Dépenses de l'ensemble des ménages pour produits alimentaires, boissons et tabacs, 2011 (suite)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Montants mensuels en francs par ménage (moyennes) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)		
<b>5115: Graisses et huiles</b>	<b>15.02</b>	<b>c</b>	<b>0,156%</b>
5115.01: Beurre	7.68	c	0,080%
5115.02: Margarine	1.14	d	0,012%
5115.03: Autres graisses végétales	0.49	e	0,005%
5115.04: Huiles d'olives	3.57	d	0,037%
5115.05: Autres huiles végétales et autres graisses animales	2.14	d	0,022%
<b>5116: Fruits</b>	<b>53.36</b>	<b>c</b>	<b>0,556%</b>
5116.01: Citrons	0.99	c	0,010%
5116.02: Oranges et autres agrumes	4.71	c	0,049%
5116.03: Bananes	4.09	c	0,043%
5116.04: Pommes	6.94	c	0,072%
5116.05: Poires et coings	2.33	e	0,024%
5116.06: Fruits à noyau	8.50	d	0,089%
5116.07: Baies	6.78	d	0,071%
5116.08: Raisin	2.66	d	0,028%
5116.09: Melons et pastèques	2.03	d	0,021%
5116.10: Autres fruits exotiques	4.69	d	0,049%
5116.11: Noix, noisettes et autres fruits oléagineux	5.47	c	0,057%
5116.12: Autres fruits séchés	2.29	d	0,024%
5116.13: Fruits en conserve	1.85	c	0,019%
<b>5117: Légumes</b>	<b>72.42</b>	<b>c</b>	<b>0,754%</b>
5117.01: Salades vertes et autres légumes à feuilles	14.56	c	0,152%
5117.02: Légumes à tiges (poireaux, fenouils, graines germées, etc.)	2.91	c	0,030%
5117.03: Herbes aromatiques	1.94	d	0,020%
5117.04: Choux, choux-fleurs	2.97	c	0,031%
5117.05: Tomates	7.10	c	0,074%
5117.06: Haricots et pois	2.27	d	0,024%
5117.07: Autres légumes cultivés pour leurs fruits (cucurbitacées, poivrons, etc.)	7.19	c	0,075%
5117.08: Oignons	1.74	c	0,018%
5117.09: Ail	0.54	d	0,006%
5117.10: Carottes et autres racines	9.88	e	0,103%
5117.11: Champignons frais	2.04	d	0,021%
5117.12: Champignons et légumes, séchés ou lyophilisés	0.94	d	0,010%
5117.13: Légumes et champignons en conserve ou transformés	6.18	c	0,064%
5117.14: Pommes de terre	5.15	c	0,054%
5117.15: Produits à base de pommes de terre et autres tubercules	7.01	c	0,073%
<b>5118: Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie</b>	<b>39.33</b>	<b>c</b>	<b>0,410%</b>
5118.01: Sucre	1.85	d	0,019%
5118.02: Confitures, marmelades, compotes	3.74	c	0,039%
5118.03: Miel	1.76	d	0,018%
5118.04: Chocolat	19.21	c	0,200%
5118.05: Confiserie	5.57	c	0,058%
5118.06: Glaces alimentaires	6.64	c	0,069%
5118.07: Autres produits sucrés et/ou à base de cacao	0.56	d	0,006%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation de ≥ 10%  
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T3 Quantités consommées détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (suite)

Nombre moyen de personnes par ménage	2,23	b	
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Quantité consommée en kilogrammes (kg) ou litres (lt) par mois par ménage (moyenne)		
<b>5115: Graisses et huiles</b>	<b>1,628</b>	<b>kg</b>	<b>d</b>
5115.01: Beurre	0,584	kg	c
5115.02: Margarine	0,151	kg	d
5115.03: Autres graisses végétales	0,039	kg	e
5115.04: Huiles d'olives	0,409	lt	e
5115.05: Autres huiles végétales et autres graisses animales	0,444	lt	d
<b>5116: Fruits</b>	<b>12,046</b>	<b>kg</b>	<b>c</b>
5116.01: Citrons	0,295	kg	c
5116.02: Oranges et autres agrumes	1,959	kg	c
5116.03: Bananes	1,510	kg	c
5116.04: Pommes	2,248	kg	c
5116.05: Poires et coings	0,636	kg	e
5116.06: Fruits à noyau	1,831	kg	d
5116.07: Baies	0,669	kg	d
5116.08: Raisin	0,645	kg	d
5116.09: Melons et pastèques	0,701	kg	d
5116.10: Autres fruits exotiques	0,726	kg	c
5116.11: Noix, noisettes et autres fruits oléagineux	0,432	kg	d
5116.12: Autres fruits séchés	0,173	kg	d
5116.13: Fruits en conserve	0,221	kg	d
<b>5117: Légumes</b>	<b>13,909</b>	<b>kg</b>	<b>b</b>
5117.01: Salades vertes et autres légumes à feuilles	1,509	kg	c
5117.02: Légumes à tiges (poireaux, fenouils, graines germées, etc.)	0,590	kg	c
5117.03: Herbes aromatiques		<sup>3</sup>	
5117.04: Choux, choux-fleurs	0,708	kg	c
5117.05: Tomates	1,470	kg	c
5117.06: Haricots et pois	0,372	kg	d
5117.07: Autres légumes cultivés pour leurs fruits (cucurbitacées, poivrons, etc.)	1,557	kg	c
5117.08: Oignons	0,626	kg	c
5117.09: Ail	0,051	kg	d
5117.10: Carottes et autres racines	2,142	kg	c
5117.11: Champignons frais	0,149	kg	d
5117.12: Champignons et légumes, séchés ou lyophilisés	0,054	kg	d
5117.13: Légumes et champignons en conserve ou transformés	1,130	kg	c
5117.14: Pommes de terre	2,767	kg	c
5117.15: Produits à base de pommes de terre et autres tubercules	0,783	kg	c
<b>5118: Sucre, confitures, miel, chocolat et confiserie</b>	<b>2,955</b>	<b>kg</b>	<b>c</b>
5118.01: Sucre	0,874	kg	d
5118.02: Confitures, marmelades, compotes	0,414	kg	c
5118.03: Miel	0,112	kg	d
5118.04: Chocolat	0,906	kg	c
5118.05: Confiserie		<sup>3</sup>	
5118.06: Glaces alimentaires	0,649	kg	c
5118.07: Autres produits sucrés et/ou à base de cacao		<sup>3</sup>	

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation de ≥ 10%  
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

<sup>2</sup> Dans l'addition, un litre de liquide est équivalent à 1 kilogramme.

<sup>3</sup> Pas de quantités relevées.

## T2 Dépenses de l'ensemble des ménages pour produits alimentaires, boissons et tabacs, 2011 (fin)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
<i>Structure<sup>1</sup> des dépenses</i>			
<i>Montants mensuels en francs par ménage (moyennes) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)</i>			
<b>5119: Sauces, sel, épices, soupes et autres produits alimentaires</b>	<b>43.84</b>	<b>c</b>	<b>0,457%</b>
5119.01: Sauces, condiments et assaisonnements	12.55	c	0,131%
5119.02: Sel et épices	2.52	d	0,026%
5119.03: Soupes et bouillons	3.71	d	0,039%
5119.04: Arômes et levures	0.80	d	0,008%
5119.05: Repas précuisinés	12.78	c	0,133%
5119.06: Produits végétariens à base de soya	0.65	e	0,007%
5119.07: Autres produits alimentaires	8.88	e	0,092%
5119.08: Aliments pour bébés	1.94	e	0,020%
<b>512: Boissons non alcoolisées</b>	<b>57.42</b>	<b>c</b>	<b>0,598%</b>
<b>5121: Café, thé et cacao</b>	<b>23.77</b>	<b>c</b>	<b>0,247%</b>
5121.01: Café pur, en grains ou moulu	17.19	d	0,179%
5121.02: Café lyophilisé soluble et succédanés de café	1.82	d	0,019%
5121.03: Thés, tisanes et succédanés	3.17	d	0,033%
5121.04: Cacao et chocolat solubles	1.59	e	0,017%
<b>5122: Eaux minérales, boissons sucrées et jus</b>	<b>33.65</b>	<b>c</b>	<b>0,350%</b>
5122.01: Eaux minérales	8.57	c	0,089%
5122.02: Boissons sucrées sans alcool	13.46	c	0,140%
5122.03: Sirops pour boissons	1.43	d	0,015%
5122.04: Jus de fruits	9.88	c	0,103%
5122.05: Jus de légumes	0.31	e	0,003%
<b>521: Boissons alcoolisées</b>	<b>70.24</b>	<b>d</b>	<b>0,731%</b>
<b>5211: Eaux-de-vie</b>	<b>6.22</b>	<b>d</b>	<b>0,065%</b>
5211.01: Eaux-de-vie	4.55	e	0,047%
5211.02: Liqueurs avec et sans alcool et apéritifs à base de liqueur	1.66	e	0,017%
<b>5212: Vins</b>	<b>55.34</b>	<b>d</b>	<b>0,576%</b>
5212.01: Vins rouges et rosés suisses	6.49	e	0,068%
5212.02: Vins rouges et rosés étrangers	20.49	e	0,213%
5212.03: Vins rouges et rosés sans indication d'origine	10.40	e	0,108%
5212.04: Vins blancs suisses	6.04	e	0,063%
5212.05: Vins blancs étrangers	2.87	e	0,030%
5212.06: Vins blancs sans indication d'origine	2.29	e	0,024%
5212.07: Vins mousseux	5.27	e	0,055%
5212.08: Apéritifs à base de vin, cidres et vins doux	0.99	e	0,010%
5212.09: Vins, cidres et apéritifs sans alcool	0.49	e	0,005%
<b>5213: Bières</b>	<b>8.68</b>	<b>d</b>	<b>0,090%</b>
5213.00: Bières avec et sans alcool	8.68	d	0,090%
<b>522: Tabacs</b>	<b>40.95</b>	<b>d</b>	<b>0,426%</b>
<b>5220: Tabacs</b>	<b>40.95</b>	<b>d</b>	<b>0,426%</b>
5220.01: Cigarettes	38.51	d	0,401%
5220.02: Cigares, cigarillos et autres tabacs (y c. stupéfiants)	2.44	e	0,025%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation de ≥ 10%  
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T3 Quantités consommées détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (fin)

Nombre moyen de personnes par ménage	2,23			b
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Quantité consommée en kilogrammes (kg) ou litres (lt) par mois par ménage (moyenne)			
<b>5119: Sauces, sel, épices, soupes et autres produits alimentaires</b>				<sup>3</sup>
5119.01: Sauces, condiments et assaisonnements				<sup>3</sup>
5119.02: Sel et épices				<sup>3</sup>
5119.03: Soupes et bouillons				<sup>3</sup>
5119.04: Arômes et levures				<sup>3</sup>
5119.05: Repas précuisinés				<sup>3</sup>
5119.06: Produits végétariens à base de soya				<sup>3</sup>
5119.07: Autres produits alimentaires				<sup>3</sup>
5119.08: Aliments pour bébés				<sup>3</sup>
<b>Boissons non alcoolisées</b>				
<b>5121: Café, thé et cacao</b>	<b>1,121</b>	<b>kg</b>		<b>c</b>
5121.01: Café pur, en grains ou moulu	0,838	kg		c
5121.02: Café lyophilisé soluble et succédanés de café	0,051	kg		d
5121.03: Thés, tisanes et succédanés	0,085	kg		d
5121.04: Cacao et chocolat solubles	0,147	kg		d
<b>5122: Eaux minérales, boissons sucrées et jus</b>	<b>28,757</b>	<b>lt</b>		<b>c</b>
5122.01: Eaux minérales	13,996	lt		c
5122.02: Boissons sucrées sans alcool	9,581	lt		c
5122.03: Sirops pour boissons	0,342	lt		d
5122.04: Jus de fruits	4,759	lt		c
5122.05: Jus de légumes	0,079	lt		e
<b>Boissons alcoolisées</b>				
<b>5211: Eaux-de-vie</b>	<b>0,233</b>	<b>lt</b>		<b>d</b>
5211.01: Eaux-de-vie	0,150	lt		d
5211.02: Liqueurs avec et sans alcool et apéritifs à base de liqueur	0,083	lt		e
<b>5212: Vins</b>	<b>4,025</b>	<b>lt</b>		<b>c</b>
5212.01: Vins rouges et rosés suisses	0,447	lt		d
5212.02: Vins rouges et rosés étrangers	1,446	lt		d
5212.03: Vins rouges et rosés sans indication d'origine	0,707	lt		e
5212.04: Vins blancs suisses	0,449	lt		e
5212.05: Vins blancs étrangers	0,196	lt		e
5212.06: Vins blancs sans indication d'origine	0,212	lt		e
5212.07: Vins mousseux	0,307	lt		e
5212.08: Apéritifs à base de vin, cidres et vins doux	0,148	lt		e
5212.09: Vins, cidres et apéritifs sans alcool	0,113	lt		e
<b>5213: Bières</b>	<b>2,946</b>	<b>lt</b>		<b>d</b>
5213.00: Bières avec et sans alcool	2,946	lt		d
<b>Transports</b>				
<b>6215a: Carburants</b>	<b>88,664</b>	<b>lt</b>		<b>c</b>
6215.01: Essence	70,765	lt		c
6215.02: Diesel	17,900	lt		d

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation de ≥ 10%  
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

<sup>1</sup> Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

<sup>2</sup> Dans l'addition, un litre de liquide est équivalent à 1 kilogramme.

<sup>3</sup> Pas de quantités relevées.

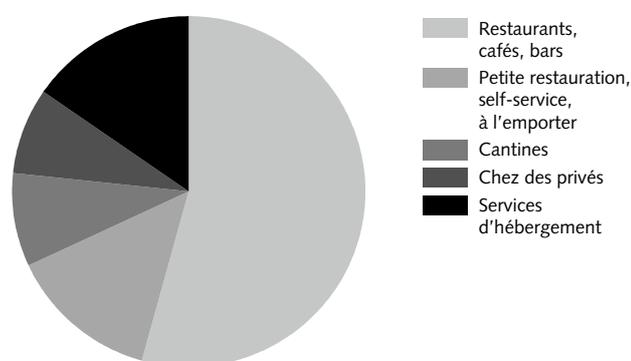
## Restauration et services d'hébergement

En moyenne, les dépenses en matière de «restauration et services d'hébergement» s'élèvent à 528.95 francs par mois par ménage, soit 5,508% du revenu brut.

Ce groupe distingue

- les dépenses en matière de «restauration», qui s'élèvent à 447.69 francs,
- et celles des «services d'hébergement» représentant 81.26 francs.

### Répartition des dépenses dans le groupe principal restauration et services d'hébergement, 2011 G 2



© Office fédéral de la statistique (OFS)

#### Restauration

La «restauration» est différenciée d'une part selon quatre types d'établissements:

- «restaurants, cafés, bars»;
- «petite restauration, self-service, à l'emporter»;
- «cantines»;
- «chez des privés»;

et d'autre part selon le type de consommation, soit

- les repas;
- les boissons non alcoolisées;
- les boissons alcoolisées.

Comme l'illustration G2 le montre, la majeure partie des dépenses est consacrée aux «restaurants, cafés et bars» avec 287.15 francs par mois. Dans ce poste, les ménages allouent davantage de moyens pour les repas (178.23 fr.) suivis par les boissons (57.84 francs pour

les boissons non alcoolisées et 51.08 francs pour les boissons alcoolisées). Viennent ensuite la «restauration rapide» (voir remarques ci-dessous) avec 72.92 francs, les invitations «chez des privés» (42.06 fr.) et les repas et boissons pris à la «cantine» avec 45.56 francs par mois. Notons que quel que soit l'établissement dans lequel les ménages se rendent, les dépenses sont logiquement toujours plus importantes pour les repas que pour les boissons.

#### Remarques

Le poste «petite restauration, self-services, à l'emporter», que l'on peut résumer par l'intitulé «restauration rapide», se distingue surtout des «restaurants, cafés, bars» par la notion de self-service.

Notons à propos des dépenses en matière de «restauration» qu'elles sont complémentaires à celles des deux groupes principaux «produits alimentaires et boissons non alcoolisées» et «boissons alcoolisées et tabacs», puisqu'elles répondent aux mêmes besoins: ceux de manger et de boire. Ainsi l'on peut observer que l'importance des dépenses en matière de restauration est souvent inversement corrélée à celle des dépenses pour les groupes principaux cités ci-avant.

Précisons aussi que le groupe principal «restauration» comprend également les consommations lors d'invitations reçues. Celles-ci sont comptabilisées sous le type d'établissement où l'invitation a eu lieu. Si l'invitation a, par exemple, été faite chez des amis, les repas et boissons consommés à cette occasion sont comptabilisés sous le type d'établissement «chez des privés». Notons que les postes énumérés sous cette catégorie ne contiennent que des invitations et évidemment aucune consommation payée par le ménage lui-même (contrairement aux trois autres types d'établissements où les consommations payées par le ménage lui-même représentent la majeure partie des postes).

Signalons que les invitations faites à l'extérieur sont pour leur part considérées comme des cadeaux offerts et comptabilisées sous un autre groupe principal: «dons, cadeaux offerts et invitations». Elles ne sont donc plus considérées comme une «dépense de consommation», mais comme une dépense de transfert. Par contre, lorsqu'une invitation faite a lieu en privé chez un ménage, ces dépenses ne peuvent pas être séparées de la consommation effective du ménage en matière d'alimentation et de boissons, et sont donc comprises dans ces deux groupes principaux.

### Services d'hébergement

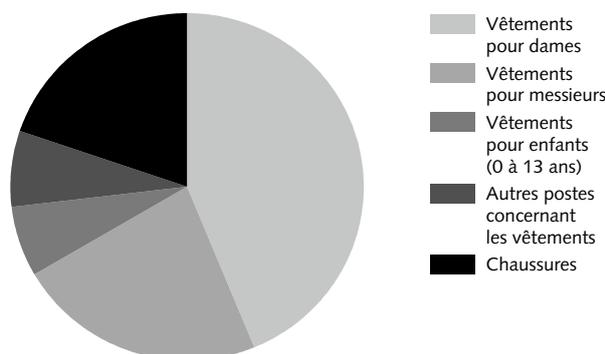
Les montants alloués par les ménages aux «services d'hébergement» sont quant à eux séparés en deux postes: les rubriques «hôtels, pensions et chambres privées» d'un côté avec 61.02 francs et «appartements de vacances, camping et autre hébergement» de l'autre avec 20.24 francs.

### Vêtements et chaussures

Les dépenses pour les «vêtements et chaussures» s'élèvent à 235.39 francs par mois en 2011, soit 2,451% du revenu brut des ménages.

Dans ce groupe principal, on sépare tout d'abord les vêtements des chaussures. Ces deux catégories sont ensuite subdivisées en sous-catégories afin de distinguer les dépenses pour messieurs, dames et enfants.

#### Répartition des dépenses dans le groupe principal vêtements et chaussures, 2011 G 3



© Office fédéral de la statistique (OFS)

#### Vêtements pour messieurs et dames

Sous les postes «vêtements pour messieurs» et «vêtements pour dames», les dépenses sont réparties entre les principales catégories de vêtements usuels («manteaux, vestes ou vestons, jaquettes et complets ou costumes», «pantalons», «pullovers et t-shirts», «sous-vêtements et autres vêtements», «vêtements de sport et de travail»). Des catégories spécifiques aux hommes («chemises») ainsi qu'aux femmes («blouses» et «robes») sont également prévues.

La partie des dépenses consacrée à l'achat de «vêtements pour dames» s'élève à 103.07 francs par mois et celle des «vêtements pour messieurs» à 53.67 francs. Le budget alloué aux «vêtements pour dames» est donc plus élevé que celui des hommes.

En regardant ces résultats un peu plus en détail, on remarque que si, en matière de «vêtements pour messieurs», une grande partie des dépenses va aux «manteaux, vestons, jaquettes et complets» (15.08 fr.), suivis des «pantalons» (10.58 fr.), en ce qui concerne les «vêtements pour dames», davantage de moyens sont alloués pour l'achat de «pullovers et t-shirts» (23.23 fr.), et de «manteaux, vestes, jaquettes et costumes» (22.74 fr.). Le poste «sous-vêtements» est également plus élevé chez les femmes que chez les hommes (15.08 fr. par mois, respectivement 5.49 francs).

#### Vêtements pour enfants (0 à 13 ans)

Sous le poste «vêtements pour enfants», les vêtements pour enfants de 3 à 13 ans sont également saisis de manière détaillée, soit répartis en cinq catégories («manteaux, vestes, jaquettes et complets», «pantalons», «blouses, pullovers et t-shirts», «sous-vêtements et autres vêtements» et «vêtements de sport»).

Les «vêtements pour bébés jusqu'à 2 ans» sont quant à eux comptabilisés sous une rubrique unique. A noter aussi que les langes en tissu sont considérés comme des habits pour bébés jusqu'à 2 ans.

Les dépenses en matière de «vêtements pour enfants (0 à 13 ans)» s'élèvent à 15.46 francs.

#### Autres postes concernant les vêtements

Aux catégories citées ci-dessus s'ajoutent encore les groupes:

- «tissus d'habillement»;
- «accessoires d'habillement et articles de mercerie» (chapeaux, gants, écharpes, boutons, laine à tricoter, mouchoirs en tissu);
- «nettoyage, réparations et location de vêtements» (y compris les services de blanchisserie et de teinturerie).

#### Chaussures

Ce poste mesure les dépenses en matière de «chaussures», distinguant les achats pour messieurs, dames et enfants ainsi que les réparations et la location de chaussures.

Les dépenses en matière de «chaussures» viennent juste à la suite des dépenses en matière de «vêtements» avec 46.57 francs par mois, les ménages allouant ici également en moyenne davantage de moyens pour les «chaussures pour dames» (22.50 fr.), que pour les «chaussures pour messieurs» (15.90 fr.).

En matière de chaussures pour enfants, notons que les «chaussures pour enfants et bébés» sont réunies sous un même poste qui s'élève à 6.69 francs.

## Logement et énergie

Groupe principal le plus important du budget des ménages, les dépenses de «logement et énergie» représentent 1474.78 francs par mois, soit 15,356% du revenu brut. Elles regroupent:

- le «loyer net ou les intérêts hypothécaires»;
- les «charges» (charges non ventilées, taxes d'enlèvement des ordures, d'égout/d'épuration, de consommation d'eau, services d'entretien courants et location de pièces complétant le logement);
- les dépenses en matière d'«énergie» (électricité, gaz et autres combustibles, chauffage central ou à distance).

Une distinction est faite pour les trois catégories citées ci-dessus entre le logement principal (un par ménage), et le ou les logements secondaires s'il y en a. Un logement secondaire peut être par exemple un logement de vacances (à l'étranger également), ou un point de chute durant la semaine de travail. D'ailleurs, seuls 6.4% des ménages ont des dépenses liées à un ou plusieurs logements secondaires en 2011.

Ces trois catégories sont donc appliquées tout d'abord aux dépenses relatives au logement principal, totalisant 1378.91 francs par mois, puis aux logements secondaires, dont le montant atteint 29.64 francs par mois en moyenne.

Un dernier groupe comptabilise ensuite les dépenses en matière de «réparations du logement» (principal et secondaire), avec 66.22 francs par mois.

### Logement principal

En ce qui concerne le logement principal, la majorité des dépenses va au «loyer net ou intérêts hypothécaires» (1071.27 fr.) suivis par les «charges» (183.50 fr.) et les dépenses en matière d'«énergie» (124.13 fr.), dont une majorité pour l'«électricité» (75.79 fr.).

### Logements secondaires

Les postes des dépenses pour des logements secondaires suivent la même logique que celles du logement principal, les montants sont cependant bien moindres, soit respectivement 19.54 francs pour le «loyer net et intérêts

hypothécaires», 5.97 francs pour les «charges» et 4.14 francs pour l'«énergie».

### Remarques

- Les estimateurs présentés ici sont – comme d'ailleurs tous les chiffres des tableaux de cette publication – des moyennes calculées sur l'ensemble des ménages, incluant donc les ménages qui n'ont pas eu de dépenses dans la catégorie estimée. Pour les dépenses concernant les logements secondaires cet effet est particulièrement prononcé puisque presque 94% des ménages affichent des dépenses égales à zéro dans ce domaine.

Ceci est également la raison pour laquelle les dépenses des locataires et des propriétaires ne sont pas différenciées dans les tableaux. Prenons par exemple, les loyers nets des locataires et les intérêts hypothécaires des propriétaires pour le logement principal; ceux-ci sont fusionnés dans le poste «loyer net ou intérêts hypothécaires» qui représente, comme indiqué ci-dessus, 1071.27 francs par mois en moyenne pour l'ensemble des ménages. Les locataires ont quant à eux un loyer net mensuel moyen de 1291.78 francs par mois, alors qu'il est évidemment de 0 franc pour les propriétaires. L'inverse est valable concernant les intérêts hypothécaires, puisqu'ils sont de 0 franc pour les locataires mais s'élèvent à 756.82 francs pour les propriétaires.

- Pour bon nombre de locataires, une partie des frais relatifs à l'«énergie» (p.ex. le chauffage et l'eau chaude) est incluse dans les charges non ventilées.
- En ce qui concerne les dépenses en matière de «réparations du logement», il faut noter que ces dépenses comportent souvent une part d'investissements qui n'appartiennent pas au domaine de la consommation, mais qui sont comptabilisés sous «l'épargne».

La délimitation entre la consommation et l'investissement n'est cependant pas facile. Dans le cadre de l'EBM, un modèle est utilisé pour établir une limite entre la consommation et l'investissement dans le domaine des «réparations du logement». En conséquence, la différence entre le montant effectivement dépensé et la part prise en compte pour la consommation est traitée comme un investissement dans le logement. En 2011, la limite maximale de ce modèle correspondait à 2418 francs par mois (ou 29'022 francs par an) alloués à la consommation.

## Ameublement, équipement et entretien du ménage

Les dépenses pour le poste «ameublement, équipement et entretien du ménage» représentent 261.79 francs par mois, soit 2,726 % du revenu brut des ménages.

Les dépenses recensées ici sont groupées selon les domaines suivants:

- «meubles, décorations, revêtements de sol et leurs réparations»;
- «articles de ménage et de décoration en textiles»;
- «appareils et ustensiles ménagers»;
- «outillage et machines pour le jardin et la maison»;
- «entretien courant du ménage».

### *Meubles, décoration, revêtements de sol et leurs réparations*

Dans ce domaine, l'essentiel des dépenses est alloué aux «meubles, décorations, revêtements de sol et leurs réparations» avec 102.46 francs par mois. Dans le détail, les ménages octroient davantage de moyens pour les «meubles acquis pour le salon ou le bureau» (26.73 fr.); viennent ensuite les «meubles acquis pour les chambres à coucher ou d'enfants» (24.59 fr.), les «meubles acquis pour la cuisine, les autres pièces utilitaires et le jardin» (28.83 fr.), les «accessoires d'ameublement et œuvres d'art» (17.41 fr.) et les «tapis et autres revêtements de sol» (4.90 fr.).

### *Appareils et ustensiles ménagers*

En deuxième position, on trouve les dépenses en matière d'«appareils et ustensiles ménagers» avec 50.73 francs par mois. Dans ce domaine, ce sont les dépenses relatives aux «appareils ménagers» qui arrivent en tête avec 31.87 francs par mois (comprenant notamment les réfrigérateurs, les machines à laver et à sécher le linge, les cuisinières, les petits appareils électroménagers). Le reste des dépenses de ce sous-groupe va donc aux «ustensiles de cuisine et de ménage» avec 18.86 francs par mois. On trouve entre autres ici la verrerie, la vaisselle, la coutellerie, l'argenterie et les ustensiles de cuisine.

### *Entretien courant du ménage*

Le troisième groupe de dépenses dans ce domaine est composé de l'«entretien courant du ménage» (50.53 francs par mois). Séparé en deux groupes, il comprend tout d'abord

les «articles de ménage non durables», dont les «produits pour la lessive et le nettoyage», les «ustensiles de nettoyage», les «sacs à ordures non taxés en plastique ou en papier» et les «autres articles de ménage et de couture non durables» avec 33.68 francs par mois. Les «services domestiques» constituent le deuxième groupe et représentent 16.85 francs par mois.

### *Outillage et machines pour le jardin et la maison*

En quatrième position, on trouve le groupe «outillage et machines pour le jardin et la maison» avec 32.19 francs par mois. Les «outils et accessoires non motorisés» (26.05 fr.) sont ici séparés des «machines et outils motorisés» (6.14 fr.).

### *Articles de ménage et de décoration en textiles*

Pour terminer, les ménages dépensent en moyenne 25.90 francs pour les «articles de ménage et de décoration en textiles». On trouve ici les postes «matelas, édredons et oreillers» (9.56 fr.), «couvertures, linge de lit, autres linges et textiles de ménage» (10.17 fr.) ainsi que «tapisseries, rideaux, textiles d'ameublement et accessoires» (6.16 fr.).

## Dépenses de santé

Les «dépenses de santé» comprennent les médicaments, le matériel sanitaire et médical et les services médicaux et hospitaliers. En moyenne, les ménages dépensent 255.85 francs par mois pour la santé, soit 2,664% du revenu brut.

Appartiennent aux «produits pharmaceutiques, matériel sanitaire et médical», les postes:

- «médicaments» (p.ex. vitamines);
- «lunettes et lentilles de contact»;
- «matériel sanitaire, appareils et matériel thérapeutique» (p.ex. des aides à la marche, des appareils auditifs, pansements, contraceptifs);

Les services médicaux et hospitaliers incluent les postes:

- «services des médecins»;
- «services des dentistes»;
- «laboratoires médicaux et radiologie»;
- «services hospitaliers»;
- «autres services médicaux non hospitaliers».

Les produits de «soins corporels» ne sont pas pris en compte dans ce groupe principal, ces dépenses sont comptabilisées sous le chapitre «autres biens et services». Il en va de même des dépenses en matière de wellness et de fitness qui ne sont pas considérées comme des «dépenses de santé», mais comme des dépenses de loisirs et apparaissent donc sous le poste «loisirs et culture». Pour terminer notons également que les primes de l'assurance-maladie n'apparaissent pas non plus dans les dépenses de santé, mais dans les dépenses de transfert.

Lors de l'enquête, les «dépenses de santé» prises en compte sont celles effectivement supportées par le ménage. Celui-ci note ses dépenses selon le principe appelé du tiers-garant (la facture est payée tout d'abord par le patient; elle est ensuite remboursée par l'assureur).

Les dépenses relevant du tiers-payant (la facture est envoyée directement à l'assureur qui la paie et ensuite demande sa participation au patient) ne sont en revanche comptabilisées qu'à leur valeur nette, ou éventuellement sous la forme des franchises et/ou quotes-parts facturées aux ménages par l'assurance-maladie. Le principe dit du tiers-payant est surtout appliqué pour les grandes dépenses, comme des factures d'hôpital, directement payées par l'assurance-maladie. Les quotes-parts et franchises sont – si possible – comptabilisées sous les produits ou services correspondants. Si leur répartition est impossible, elles sont alors notées sous le poste «services des médecins».

Des remboursements ultérieurs totaux ou partiels par les caisses-maladie sont saisis et comptabilisés plus tard; ils sont inscrits sous revenus sporadiques. Le montant net des «dépenses de santé» supporté effectivement par le ménage représente donc le montant brut duquel on a

déduit les remboursements. En moyenne, ces derniers se montent à 72.65 francs par mois, soit un montant net de 183.20 francs, comme illustré par le graphique G 4.

En matière de «dépenses de santé», il faut en outre être attentif au fait que les ménages collectifs, comme les homes ou les hospices, ne sont pas couverts par l'enquête sur le budget des ménages. Il en résulte que leurs résidents et leurs dépenses ne sont pas pris en compte, bien que de grandes dépenses en matière de santé soient justement effectuées dans de tels établissements.

Les prestations directement financées ou subventionnées par l'Etat en matière de santé n'apparaissent pas non plus dans les chiffres présentés ici.

## Transports

Les dépenses en matière de «transports» s'élèvent à 768.34 francs par mois, soit 8,000% du revenu brut des ménages. Ce groupe principal comptabilise toutes les dépenses liées au

- transport privé (essence, produits d'entretien, achat, location et réparation de véhicules, parking, vignettes, leçons de conduite, etc.), et au
- transport public (transports par train, avion, bateau, taxi, bus, métro, etc.).

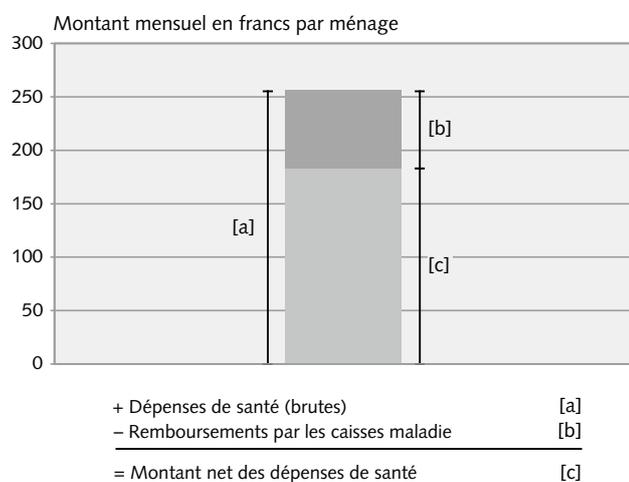
Dans les tableaux détaillés, ces deux groupes sont libellés comme suit: les dépenses liées au transport privé sont appelées «achat et utilisation de véhicules privés» et les dépenses en matière de transport public sont nommées «services de transports».

### Achat et utilisation de véhicules privés

Les dépenses pour le transport privé sont plus importantes que celles pour le transport public, puisqu'elles s'élèvent à 621.24 francs par mois.

Sous cet intitulé, on trouve l'achat d'«automobiles» neuves ou d'occasion (621.24 fr.), de «vélos» (12.59 fr.) et de «motos, scooters et vélomoteurs» (12.24 fr.); les dépenses liées aux «pièces détachées et accessoires pour véhicules» (17.68 fr.), dont les pneus; l'achat de «carburants et lubrifiants» (155.11 fr.), dont une majorité pour l'«essence» (121.55 fr.), les «services et réparations de véhicules» (70.37 fr.), ainsi que les «autres services liés à l'utilisation de véhicules personnels» (144.59 fr.). Ce dernier poste, le deuxième plus important dans ce groupe, comprend notamment la «location de garages et de places

## Calcul du montant net des dépenses de santé, 2011 G 4



© Office fédéral de la statistique (OFS)

de parc» (29.73 fr.), les dépenses liées au «stationnement» (10.63 fr.), au «leasing de véhicules» (73.80 fr.), aux «vignettes autoroutières suisses» (3.29 fr.) et finalement à d'«autres services» (par exemple la location, le lavage d'automobiles ou les leçons d'auto-école) avec 27.14 francs.

### *Services de transports*

Le deuxième groupe, à savoir les dépenses en matière de «services de transports», représente 1,532% du revenu brut des ménages, soit 147.09 francs par mois.

On trouve ici en première position les dépenses en matière de «transport multimodal» avec 62.31 francs par mois. Le transport multimodal regroupe les «abonnements généraux et cartes journalières CFF» (38.85 fr.), les «abonnements demi-tarif CFF» (6.54 fr.), les «billets multimodaux d'une communauté tarifaire» (train, tram, métro, bus) (4.90 fr.), et les «abonnements multimodaux d'une communauté tarifaire» (12.03 fr.).

Le «transport de personnes par avion» arrive en deuxième position avec 36.19 francs par mois.

La troisième place est occupée par le «transport de personnes sur les rails» (33.31 fr.), comprenant les billets ou abonnements de train ou tram valables pour une seule ligne ou un seul trajet, avec une nette dominance pour le train (31.15 fr.).

Les dépenses pour le «transport de personnes sur les routes» (8.58 fr.) arrivent en quatrième position et comprennent les billets ou abonnements de bus (5.08 fr.) ainsi que les taxis (3.50 fr.).

Finalement on trouve aux cinquième et sixième places le «transport de personnes par bateau» (2.89 fr.) et les «autres services de transport» (3.80 fr.) incluant par exemple les frais de déménagement, le transport de marchandises, les trains à crémaillère ainsi que les frais de transport et de consigne pour bagages.

### *Remarques*

On note que presque un cinquième des dépenses totales en matière de «transports» est alloué aux achats d'essence, montrant la place importante que cette source d'énergie occupe dans le budget des ménages.

A noter de plus que les dépenses en matière de «transports» ne sont pas prises en compte dans ce groupe principal lorsqu'il s'agit de «voyages à forfait». En effet, même si ce type de prestations inclut par exemple un voyage par avion, la part liée au billet d'avion ne peut pas être séparée du prix forfaitaire. Ceci a pour conséquence que le montant

global est entièrement compté sous le groupe principal «loisirs et culture» contenant les «voyages à forfait».

Précisons encore pour l'anecdote que les véhicules à traction animale, peu répandus en Suisse, sont considérés comme d'«autres équipements et articles de loisirs», y compris l'animal de trait, et ne sont donc pas comptabilisés ici.

## Communications

De nos jours, les moyens de communications sont multiples et font partie intégrante de notre vie. Ce groupe principal du budget des ménages s'élève à 177.40 francs par mois (soit 1,847% du revenu brut) et témoigne de certains changements dans les habitudes de communication de la population. Il regroupe:

- les «services postaux»;
- les «appareils (achat ou location) et services de télécommunication» (téléphonie fixe et mobile, fax, internet, abonnements, conversations).

En matière de communication, les «appareils et services de télécommunication» prennent pratiquement toute la place avec 171.69 francs par mois. Les dépenses relatives aux «services postaux» ne s'élèvent pour leur part qu'à 5.72 francs par mois, soit 0,060% du revenu brut. Elles étaient encore de 8 francs en 1998, signe d'une modification de notre manière de communiquer.

### *Appareils et services de télécommunication*

Ce sont les «services de téléphonie fixe» et les «services de téléphonie mobile» qui occupent la part la plus importante dans l'ensemble des dépenses relatives aux «appareils et services de télécommunication», avec respectivement 69.94 francs et 67.59 francs par mois.

Sont compris ici pour le réseau fixe: les «conversations» (22.03 fr.), les «abonnements et frais de raccordement» (19.62 fr.), le «montant forfaitaire pour abonnement et conversations» (27.03 fr.) ainsi qu'internet (sans abonnement d'internet) (1.25 fr.).

Des postes quasiment similaires sont également détaillés en matière de téléphonie mobile, puisque l'on retrouve le montant dépensé par les ménages pour les «conversations et internet» (30.49 fr.), les «abonnements» (22.98 fr.) ainsi que le «montant forfaitaire pour abonnement et conversations» (14.13 fr.).

En troisième position, on trouve les dépenses de «services des fournisseurs d'accès internet» (27.32 fr. par mois), divisées en deux postes: «fournisseur d'accès internet, autres services (ADSL, ligne analogique, satellite)» (21.69 fr.) et «fournisseur d'accès internet, service par câble TV» (5.63 fr.).

La dernière position de ce groupe est occupée par le poste «achat et location d'appareils de téléphonie et de fax», qui s'élève à 6.84 francs par mois.

### Remarques

Le montant alloué au poste «achat et location d'appareils de téléphonie et de fax» ne reflète toutefois pas les vrais coûts d'achat surtout dans le domaine des téléphones mobiles: en effet, les coûts d'acquisition d'appareils sont souvent financés par des offres combinant un contrat d'abonnement avec l'acquisition d'un appareil à un prix aréférentiel. Une part de l'acquisition doit être considérée comme incluse dans le prix de l'abonnement. Cette part est cependant impossible à quantifier à partir des données relevées.

Notons pour terminer que les coûts d'achat d'un ordinateur ne sont pas comptabilisés ici, mais sous le groupe principal «loisirs et culture», même si celui-ci permet, entre autres, de communiquer via internet.

## Loisirs et culture

Le groupe principal de dépenses «loisirs et culture» représente 616.15 francs par mois dans le budget des ménages, soit 6,415% du revenu brut, et englobe les domaines suivants:

- «équipements et accessoires audiovisuels, photographiques et informatiques»;
- «autres équipements et articles de loisirs»;
- «services sportifs, récréatifs et culturels»;
- «édition, presse et papeterie»;
- «voyages à forfait».

Ce chapitre regroupe ainsi des domaines très variés.

### Services sportifs, récréatifs et culturels

Les dépenses les plus importantes de ce groupe principal vont aux «services sportifs, récréatifs et culturels» avec 184.14 francs par mois. On distingue ici les dépenses selon trois catégories. Tout d'abord les «services sportifs

et récréatifs» avec 93.50 francs par mois, comprenant par exemple les entrées dans des établissements de sports et loisirs, sans téléskis» (28.77 fr.), les «billets et abonnements pour remontées mécaniques, y c. téléskis» (11.90 fr.), les «cours de musique et de danse» (11.61 fr.), la «location d'articles de sport et de loisirs», etc. Deuxièmement les «services culturels» avec 80.88 francs par mois comprennent les dépenses en matière de «redevance pour réception radio et télévision» (34.16 fr.), de «théâtre et concerts» (17.85 fr.), de «cinéma» (4.85 fr.), de «musées, expositions, bibliothèques, zoos et similaires» (4.78 fr.), de location de DVD, etc. Troisièmement, avec une part plus petite du budget, les «mises en jeu» (loto et autres jeux) avec 9.77 francs par mois.

### Voyages à forfait

En deuxième position se trouvent les «voyages à forfait» avec 155.28 francs par mois.

Cette catégorie inclut tous les arrangements de voyages dont le prix global correspond à un prix forfaitaire, duquel il est impossible de séparer les composantes (par exemple le billet d'avion et les nuitées à l'hôtel). Des nuitées en pension complète sont aussi comptabilisées sous «voyages à forfait». Par contre, les nuitées en demi-pension sont comptabilisées sous «services d'hébergement».

Ainsi, une part non négligeable du domaine des «transports» mais aussi de celui de la restauration et de l'hôtellerie est contenue dans le poste «voyages à forfait».

### Autres équipements et articles de loisirs

Le groupe «autres équipements et articles de loisirs», très hétérogène, arrive en troisième position avec 131.47 francs par mois. Ce groupe rassemble les dépenses en matière d'«achat et entretien d'animaux domestiques» (35.51 francs par mois, y compris les services vétérinaires et l'achat de véhicules à traction animale), de «plantes et produits non durables pour le jardinage» (32.91 francs par mois, y compris les sacs biodégradables et produits pour le compostage), de «jeux, jouets et passe-temps» (23.52 francs par mois, dont entre autres les jeux de société ou électroniques, les collections et autres articles pour les loisirs), les dépenses liées aux «articles et accessoires de sport et de camping» (18.76 francs par mois, comme par exemple les articles de sport d'hiver et les armes) ainsi que celles en matière d'«équipements de sport et de loisirs durables» (20.77 francs par mois, comme par exemple les instruments de musique, les achats de caravanes, avions, bateaux et les dépenses liées à leur entretien, les véhicules pour terrains de golf et appareils de musculation, les tables de billard et de ping-pong).

Notons que l'on comptabilise ici également l'achat d'engins de transport comme les canoës, les ULM (ultra légers motorisés) ou les avions privés. Pour ce type de dépenses, l'utilité finale est donc considérée comme relevant du domaine «loisirs et culture».

#### *Équipements et accessoires audiovisuels, photographiques et informatiques*

Viennent ensuite les «équipements et accessoires audiovisuels, photographiques et informatiques» avec 80.28 francs par mois, comprenant notamment les radioréveils, téléviseurs, lecteurs DVD, ordinateurs, logiciels, appareils photos et imprimantes.

#### *Edition, presse et papeterie*

On trouve pour terminer les dépenses consacrées au groupe «édition, presse et papeterie» avec 64.98 francs par mois, dont les journaux, revues, guides de voyage, dictionnaires, livres de cuisine, cartes routières, ciseaux, colles à papier et crayons de couleur.

### Autres biens et services

En 2011, les ménages ont dépensé en moyenne 315.62 francs par mois pour ce groupe principal, soit 3,286% de leur revenu brut.

Les dépenses pour les «autres biens et services» comprennent:

- les «soins personnels», divisés en deux groupes: «appareils, articles et produits pour soins personnels» et «salons de coiffure et esthétique corporelle»;
- les «effets personnels», comprenant les «bijoux et montres», les «articles de voyage, en cuir et pour bébés», et les «autres effets personnels»;
- les «services sociaux, financiers et autres»;
- les «frais d'écolage et de formation».

#### *Soins personnels*

Une grande part des dépenses allouées au groupe principal «autres biens et services» l'a été pour les «soins personnels» (121.21 francs par mois). Les montants dépensés par les ménages pour les «appareils, articles et produits pour soins personnels», s'élèvent à 68.20 francs en moyenne. De ce montant, 12.32 francs sont alloués au poste «articles non durables en ouate et papier pour

soins corporels», soit un total presque équivalent aux dépenses en matière de produits pour le corps, le bain et les cheveux réunis. Notons justement pour cette rubrique que les savons et les produits de soins pour le corps, les cheveux et les dents sont bien comptabilisés ici et non dans les dépenses de santé.

Les ménages dépensent en moyenne 53.02 francs pour le groupe «salons de coiffure et esthétique corporelle», comprenant notamment les saunas, solariums, bains thermaux, tatouages ainsi que la prostitution.

#### *Services sociaux, financiers et autres services*

Viennent ensuite les dépenses en matière de «services sociaux» (p.ex. écoles maternelles et groupes de jeux, crèches, garderies, services d'aide à domicile ou en institution, non médicaux), «services financiers» (p.ex. intérêts pour crédits à la consommation, taxes pour cartes de crédits et frais bancaires), «contributions à des organisations et associations» (p.ex. contributions à des partis politiques, associations, syndicats, groupements religieux) et «autres services ainsi que pertes sur locations immobilières à des tiers» (p.ex. pertes sur la location à des tiers d'immeubles ou de terrains appartenant au ménage) avec 113.51 francs par mois.

Dans ce groupe, les dépenses relatives aux «autres services ainsi que pertes sur locations immobilières à des tiers» représentent la plus grande part avec 40.59 francs par mois, suivie par les «services financiers» (26.35 fr.), les «services sociaux» (29.28 fr.) et les «contributions à des organisations et associations» (17.30 fr.).

#### *Effets personnels*

En troisième position on trouve les dépenses relatives aux «effets personnels» avec 37.18 francs par mois. Ce poste regroupe les dépenses en matière de «bijoux et montres» (fantaisie, de valeur, usuels ou précieux) s'élevant à 22.48 francs par mois, celles allouées aux «articles de voyage, en cuir et pour bébé» (comprenant par exemple les portefeuilles, valises, cartables, poussettes, parcs, suettes, chaises portables) avec 12.40 francs par mois, ainsi que celles allouées aux «autres effets personnels» tels que briquets, porte-clés, parapluies, faux cils et articles funéraires se montant à 2.29 francs par mois.

#### *Frais d'écolage et de formation*

Finalement, on trouve les «frais d'écolage et de formation» avec 43.72 francs par mois. Ceux-ci comprennent les frais relatifs aux postes suivants:

- «écoles enfantines, primaires, secondaires obligatoires (jusqu'à 9<sup>e</sup> année)»;
- «gymnase, maturité professionnelle, formations professionnelles supérieures»;
- «hautes écoles spécialisées (y compris les frais de laboratoires et autres frais d'étudiants), universités, EPF»;
- cours de perfectionnement et de renfort avec moins de 150 leçons (comme par exemple la formation continue, les leçons de rattrapage ou les cours de samaritains).

Mentionnons que bien que pouvant être apparentés à une formation, les cours de sport sont comptabilisés sous le groupe principal «loisirs et culture».

Plus du quart des dépenses du groupe «frais d'écolage et formation» est alloué aux «hautes écoles spécialisées, universités et EPF» (12.60 fr.), suivi par les postes «gymnase, maturité professionnelle, formations professionnelles supérieures» (8.18 fr.), «cours de formation continue» (11.27 fr.), et «écoles enfantines, primaires et secondaires obligatoires» (11.67 fr.).

Selon les normes internationales de la COICOP (voir chapitre 2 «Cadre national et international»), le groupe «frais d'écolage et de formation» devrait constituer un groupe principal en soi. En Suisse, la formation est en très grande partie assurée par l'État et les dépenses effectuées par les ménages privés dans ce domaine sont ainsi peu fréquentes. Ainsi, étant donné le nombre très faible d'observations relevées dans ce domaine, ces dépenses sont rattachées au groupe principal «autres biens et services».

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
<i>Structure<sup>1</sup> des dépenses</i>		<i>Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)</i>	
<b>50: Dépenses de consommation</b>	<b>5 393.98</b>	<b>b</b>	<b>56,163%</b>
<b>51: Produits alimentaires et boissons non alcoolisées</b>	<b>648.54</b>	<b>b</b>	<b>6,753%</b>
<b>52: Boissons alcoolisées et tabacs</b>	<b>111.19</b>	<b>c</b>	<b>1,158%</b>
<b>53: Restauration et services d'hébergement</b>	<b>528.95</b>	<b>b</b>	<b>5,508%</b>
<b>531: Restauration</b>	<b>447.69</b>	<b>b</b>	<b>4,661%</b>
<b>5311: Restaurants, cafés et bars</b>	<b>287.15</b>	<b>c</b>	<b>2,990%</b>
5311.01: Repas dans les restaurants, cafés et bars	178.23	c	1,856%
5311.02: Boissons non alcoolisées dans les restaurants, cafés et bars	57.84	c	0,602%
5311.03: Boissons alcoolisées dans les restaurants, cafés et bars	51.08	c	0,532%
<b>5312: Petite restauration, self-service, à l'emporter</b>	<b>72.92</b>	<b>c</b>	<b>0,759%</b>
5312.01: Repas et collations en petite restauration	51.39	c	0,535%
5312.02: Boissons non alcoolisées en petite restauration	14.17	c	0,148%
5312.03: Boissons alcoolisées en petite restauration	7.36	d	0,077%
<b>5313: Cantines</b>	<b>45.56</b>	<b>c</b>	<b>0,474%</b>
5313.01: Repas dans les cantines	37.11	d	0,386%
5313.02: Boissons non alcoolisées dans les cantines	7.93	d	0,083%
5313.03: Boissons alcoolisées dans les cantines	0.52	e	0,005%
<b>5314: Chez des privés</b>	<b>42.06</b>	<b>c</b>	<b>0,438%</b>
5314.01: Repas chez des privés lors d'invitations	29.09	c	0,303%
5314.02: Boissons non alcoolisées chez des privés lors d'invitations	5.17	d	0,054%
5314.03: Boissons alcoolisées chez des privés lors d'invitations	7.80	d	0,081%
<b>532: Services d'hébergement</b>	<b>81.26</b>	<b>c</b>	<b>0,846%</b>
<b>5320: Services d'hébergement</b>	<b>81.26</b>	<b>c</b>	<b>0,846%</b>
5320.01: Hôtels, pensions et chambres privées	61.02	d	0,635%
5320.02: Appartements de vacances, camping et autre hébergement	20.24	d	0,211%
<b>56: Vêtements et chaussures</b>	<b>235.39</b>	<b>c</b>	<b>2,451%</b>
<b>561: Vêtements</b>	<b>188.81</b>	<b>c</b>	<b>1,966%</b>
<b>5611: Tissus d'habillement</b>	<b>1.33</b>	<b>e</b>	<b>0,014%</b>
5611.00: Tissus d'habillement	1.33	e	0,014%
<b>5612: Vêtements pour messieurs</b>	<b>53.67</b>	<b>c</b>	<b>0,559%</b>
5612.01: Manteaux, vestons, jaquettes et complets pour messieurs	15.08	e	0,157%
5612.02: Pantalons pour messieurs	10.58	d	0,110%
5612.03: Chemises pour messieurs	7.60	d	0,079%
5612.04: Pullover et T-shirt pour messieurs	10.16	d	0,106%
5612.05: Sous-vêtements et autres vêtements pour messieurs	5.49	d	0,057%
5612.06: Vêtements de sport et de travail pour messieurs	4.77	e	0,050%
<b>5613: Vêtements pour dames</b>	<b>103.07</b>	<b>c</b>	<b>1,073%</b>
5613.01: Manteaux, vestes, jaquettes et costumes pour dames	22.74	d	0,237%
5613.02: Robes pour dames	9.27	d	0,097%
5613.03: Pantalons pour dames	17.23	d	0,179%
5613.04: Blouses pour dames	7.79	d	0,081%
5613.05: Pullovers et T-shirts pour dames	23.23	c	0,242%
5613.06: Sous-vêtements et autres vêtements pour dames	15.08	d	0,157%
5613.07: Vêtements de sport et de travail pour dames	7.72	e	0,080%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation ≥ 10%
- b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (suite)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)		
<b>5614: Vêtements pour enfants (0 à 13 ans)</b>	<b>15.46</b>	<b>d</b>	<b>0,161%</b>
5614.01: Manteaux, vestes, jaquettes et complets pour enfants à partir de 3 ans	2.17	e	0,023%
5614.02: Pantalons pour enfants à partir de 3 ans	2.64	d	0,027%
5614.03: Blouses, pullovers et T-shirts pour enfants à partir de 3 ans	2.58	d	0,027%
5614.04: Sous-vêtements et autres vêtements pour enfants à partir de 3 ans	2.33	e	0,024%
5614.05: Vêtements de sports pour enfants à partir de 3 ans	1.47	e	0,015%
5614.06: Vêtements pour bébés jusqu'à 2 ans	4.28	e	0,045%
<b>5615: Accessoires d'habillement et articles de mercerie</b>	<b>10.54</b>	<b>d</b>	<b>0,110%</b>
5615.01: Accessoires d'habillement	8.68	d	0,090%
5615.02: Articles de mercerie	1.86	d	0,019%
<b>5616: Nettoyage, réparations et location de vêtements</b>	<b>4.75</b>	<b>d</b>	<b>0,049%</b>
5616.00: Nettoyage, réparations et location de vêtements	4.75	d	0,049%
<b>562: Chaussures</b>	<b>46.57</b>	<b>c</b>	<b>0,485%</b>
<b>5621: Chaussures pour messieurs</b>	<b>15.90</b>	<b>d</b>	<b>0,166%</b>
5621.00: Chaussures pour messieurs	15.90	d	0,166%
<b>5622: Chaussures pour dames</b>	<b>22.50</b>	<b>d</b>	<b>0,234%</b>
5622.00: Chaussures pour dames	22.50	d	0,234%
<b>5623: Chaussures pour enfants et bébés</b>	<b>6.69</b>	<b>d</b>	<b>0,070%</b>
5623.00: Chaussures pour enfants et bébés	6.69	d	0,070%
<b>5624: Réparations et location de chaussures</b>	<b>1.49</b>	<b>e</b>	<b>0,016%</b>
5624.00: Réparations et location de chaussures, accessoires pour chaussures	1.49	e	0,016%
<b>57: Logement et énergie</b>	<b>1 474.78</b>	<b>b</b>	<b>15,356%</b>
<b>571: Loyer, intérêts hypothécaires, charges et énergie du logement principal</b>	<b>1 378.91</b>	<b>a</b>	<b>14,357%</b>
<b>5711: Loyer net ou intérêts hypothécaires du logement principal</b>	<b>1 071.27</b>	<b>b</b>	<b>11,154%</b>
5711.00: Loyer net ou intérêts hypothécaires du logement principal	1 071.27	b	11,154%
<b>5712: Charges du logement principal</b>	<b>183.50</b>	<b>b</b>	<b>1,911%</b>
5712.01: Charges non ventilées du logement principal	145.54	b	1,515%
5712.02: Taxe d'enlèvement des ordures du logement principal	9.39	c	0,098%
5712.03: Taxe d'égout/d'épuration du logement principal	3.04	d	0,032%
5712.04: Adduction/consommation d'eau du logement principal	4.22	d	0,044%
5712.05: Services d'entretien courants du logement principal	21.31	d	0,222%
<b>5713: Énergie du logement principal</b>	<b>124.13</b>	<b>c</b>	<b>1,293%</b>
5713.01: Électricité du logement principal	75.79	b	0,789%
5713.02: Gaz et autres combustibles du logement principal	24.68	d	0,257%
5713.03: Chauffage central ou à distance du logement principal	23.66	c	0,246%
<b>572: Loyer, intérêts hypothécaires, charges et énergie des logements secondaires</b>	<b>29.64</b>	<b>e</b>	<b>0,309%</b>
<b>5721: Loyer net et intérêts hypothécaires des logements secondaires</b>	<b>19.54</b>	<b>e</b>	<b>0,203%</b>
5721.00: Loyer net et intérêts hypothécaires des logements secondaires	19.54	e	0,203%
<b>5722: Charges des logements secondaires</b>	<b>5.97</b>	<b>e</b>	<b>0,062%</b>
5722.00: Charges des logements secondaires	5.97	e	0,062%
<b>5723: Énergie des logements secondaires</b>	<b>4.14</b>	<b>e</b>	<b>0,043%</b>
5723.00: Énergie des logements secondaires	4.14	e	0,043%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation ≥ 10%  
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (suite)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
<i>Structure<sup>1</sup> des dépenses</i>	<i>Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)</i>		
<b>573: Réparations du logement</b>	<b>66.22</b>	<b>d</b>	<b>0,690%</b>
5730: Réparations du logement	66.22	d	0,690%
5730.01: Matériaux de construction pour réparations par son occupant	5.34	e	0,056%
5730.02: Réparations par des tiers	60.88	d	0,634%
<b>58: Ameublement, équipement et entretien du ménage</b>	<b>261.79</b>	<b>c</b>	<b>2,726%</b>
<b>581: Meubles, décoration, revêtements de sol et leurs réparations</b>	<b>102.46</b>	<b>d</b>	<b>1,067%</b>
<b>5810: Meubles, décoration, revêtements de sol et leurs réparations</b>	<b>102.46</b>	<b>d</b>	<b>1,067%</b>
5810.01: Meubles acquis pour le salon ou le bureau	26.73	d	0,278%
5810.02: Meubles acquis pour les chambres à coucher ou d'enfants	24.59	e	0,256%
5810.03: Meubles acquis pour la cuisine, les autres pièces utilitaires et le jardin	28.83	e	0,300%
5810.04: Accessoires d'ameublement et œuvres d'art	17.41	d	0,181%
5810.05: Tapis et autres revêtements de sol	4.90	e	0,051%
<b>582: Articles de ménage et de décoration en textiles</b>	<b>25.90</b>	<b>d</b>	<b>0,270%</b>
<b>5820: Articles de ménage et de décoration en textiles</b>	<b>25.90</b>	<b>d</b>	<b>0,270%</b>
5820.01: Matelas, édredons et oreillers	9.56	e	0,100%
5820.02: Couvertures, linge de lit, autres linges et textiles de ménage	10.17	d	0,106%
5820.03: Tapisseries, rideaux, textiles d'ameublement et accessoires	6.16	e	0,064%
<b>583: Appareils et ustensiles ménagers</b>	<b>50.73</b>	<b>c</b>	<b>0,528%</b>
<b>5831: Appareils ménagers</b>	<b>31.87</b>	<b>d</b>	<b>0,332%</b>
5831.01: Réfrigérateurs, lave-vaisselle, lave-linge et sèche-linge	12.37	e	0,129%
5831.02: Cuisinières, grills, appareils de chauffage et de nettoyage électriques	8.33	e	0,087%
5831.03: Petits appareils ménagers électriques	8.75	d	0,091%
5831.04: Réparations des appareils ménagers	2.41	e	0,025%
<b>5832: Ustensiles de cuisine et de ménage</b>	<b>18.86</b>	<b>c</b>	<b>0,196%</b>
5832.01: Verrerie, vaisselle	4.61	d	0,048%
5832.02: Coutellerie et argenterie	1.34	e	0,014%
5832.03: Ustensiles de cuisine	8.99	d	0,094%
5832.04: Autres articles de ménage	3.91	d	0,041%
<b>584: Outillage et machines pour le jardin et la maison</b>	<b>32.19</b>	<b>d</b>	<b>0,335%</b>
<b>5841: Outils et accessoires non motorisés pour le jardin et la maison</b>	<b>26.05</b>	<b>c</b>	<b>0,271%</b>
5841.01: Petit matériel et accessoires pour l'entretien	21.92	d	0,228%
5841.02: Outils non motorisés	4.12	d	0,043%
<b>5842: Machines et outils motorisés pour le jardin et la maison</b>	<b>6.14</b>	<b>e</b>	<b>0,064%</b>
5842.00: Machines et outils motorisés	6.14	e	0,064%
<b>585: Entretien courant du ménage</b>	<b>50.53</b>	<b>c</b>	<b>0,526%</b>
<b>5851: Articles de ménage non durables</b>	<b>33.68</b>	<b>c</b>	<b>0,351%</b>
5851.01: Produits pour la lessive et le nettoyage	19.18	c	0,200%
5851.02: Ustensiles de nettoyage	1.32	e	0,014%
5851.03: Sacs à ordures non taxés, en plastique ou en papier	0.48	d	0,005%
5851.04: Autres articles de ménage et de couture non durables	12.69	c	0,132%
<b>5852: Services domestiques</b>	<b>16.85</b>	<b>e</b>	<b>0,175%</b>
5852.00: Services domestiques	16.85	e	0,175%

## Qualité des estimateurs:

a Très bon: coefficient de variation &lt; 1%

c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à &lt; 5%

e Mauvais: coefficient de variation ≥ 10%

b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à &lt; 2%

d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à &lt; 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (suite)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)		
<b>61: Dépenses de santé</b>	<b>255.85</b>	<b>c</b>	<b>2,664%</b>
<b>611: Produits pharmaceutiques, matériel sanitaire et médical</b>	<b>69.32</b>	<b>c</b>	<b>0,722%</b>
<b>6110: Produits pharmaceutiques, matériel sanitaire et médical</b>	<b>69.32</b>	<b>c</b>	<b>0,722%</b>
6110.01: Médicaments	38.11	c	0,397%
6110.02: Lunettes et lentilles de contact	23.84	d	0,248%
6110.03: Matériel sanitaire, appareils et matériel thérapeutiques	7.37	e	0,077%
<b>612: Services médicaux et hospitaliers</b>	<b>186.53</b>	<b>c</b>	<b>1,942%</b>
<b>6120: Services médicaux et hospitaliers</b>	<b>186.53</b>	<b>c</b>	<b>1,942%</b>
6120.01: Services des médecins	77.55	c	0,807%
6120.02: Services des dentistes	64.01	d	0,666%
6120.03: Laboratoires médicaux et radiologie	7.00	e	0,073%
6120.04: Services hospitaliers	12.51	e	0,130%
6120.05: Autres services médicaux non hospitaliers	25.46	d	0,265%
<b>62: Transports</b>	<b>768.34</b>	<b>c</b>	<b>8,000%</b>
<b>621: Achat et utilisation de véhicules privés</b>	<b>621.24</b>	<b>c</b>	<b>6,469%</b>
<b>6211: Automobiles</b>	<b>208.67</b>	<b>d</b>	<b>2,173%</b>
6211.01: Automobiles acquises neuves	126.48	d	1,317%
6211.02: Automobiles acquises d'occasion	82.19	d	0,856%
<b>6212: Motos, scooters et vélomoteurs</b>	<b>12.24</b>	<b>e</b>	<b>0,127%</b>
6212.00: Motos, scooters et vélomoteurs	12.24	e	0,127%
<b>6213: Vélos</b>	<b>12.59</b>	<b>d</b>	<b>0,131%</b>
6213.00: Vélos	12.59	d	0,131%
<b>6214: Pièces détachées et accessoires pour véhicules</b>	<b>17.68</b>	<b>d</b>	<b>0,184%</b>
6214.01: Pièces détachées et accessoires pour véhicules à moteur	15.67	d	0,163%
6214.02: Pièces détachées et accessoires pour véhicules non motorisés	2.01	e	0,021%
<b>6215: Carburants et lubrifiants</b>	<b>155.11</b>	<b>c</b>	<b>1,615%</b>
6215.01: Essence	121.55	c	1,266%
6215.02: Diesel	32.16	d	0,335%
6215.03: Lubrifiants et autres produits d'entretien des véhicules	1.40	e	0,015%
<b>6216: Services et réparations de véhicules</b>	<b>70.37</b>	<b>d</b>	<b>0,733%</b>
6216.00: Services et réparations de véhicules	70.37	d	0,733%
<b>6217: Autres services liés à l'utilisation de véhicules personnels</b>	<b>144.59</b>	<b>c</b>	<b>1,506%</b>
6217.01: Location de garages et de places de parc	29.73	c	0,310%
6217.02: Stationnement	10.63	d	0,111%
6217.03: Leasing de véhicules	73.80	d	0,768%
6217.04: Vignettes autoroutières suisses	3.29	c	0,034%
6217.05: Autres services (location d'automobiles, etc.)	27.14	d	0,283%
<b>622: Services de transports</b>	<b>147.09</b>	<b>c</b>	<b>1,532%</b>
<b>6221: Transport de personnes sur les rails</b>	<b>33.31</b>	<b>c</b>	<b>0,347%</b>
6221.01: Train, billets et abonnements	31.15	c	0,324%
6221.02: Tram, billets et abonnements	2.17	e	0,023%
<b>6222: Transport de personnes sur les routes</b>	<b>8.58</b>	<b>d</b>	<b>0,089%</b>
6222.01: Bus, billets et abonnements	5.08	d	0,053%
6222.02: Taxi, courses	3.50	e	0,036%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation ≥ 10%
- b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (suite)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)		
<b>6223: Transport de personnes par avion</b>	<b>36.19</b>	<b>d</b>	<b>0,377%</b>
6223.00: Avion, billets	36.19	d	0,377%
<b>6224: Transport de personnes par bateau</b>	<b>2.89</b>	<b>e</b>	<b>0,030%</b>
6224.00: Bateau, billets et abonnements	2.89	e	0,030%
<b>6225: Transport multimodal</b>	<b>62.31</b>	<b>c</b>	<b>0,649%</b>
6225.01: Abonnements généraux et cartes journalières CFF	38.85	d	0,404%
6225.02: Abonnements demi-tarif CFF	6.54	c	0,068%
6225.03: Billets multimodaux d'une communauté tarifaire	4.90	d	0,051%
6225.04: Abonnements multimodaux d'une communauté tarifaire	12.03	d	0,125%
<b>6226: Autres services de transport</b>	<b>3.80</b>	<b>e</b>	<b>0,040%</b>
6226.00: Autres transports de personnes et marchandises, sans remontées mécaniques	3.80	e	0,040%
<b>63: Communications</b>	<b>177.40</b>	<b>b</b>	<b>1,847%</b>
<b>631: Services postaux</b>	<b>5.72</b>	<b>d</b>	<b>0,060%</b>
6310: Services postaux	5.72	d	0,060%
6310.00: Services postaux	5.72	d	0,060%
<b>632: Appareils et services de télécommunication</b>	<b>171.69</b>	<b>b</b>	<b>1,788%</b>
<b>6321: Achat et location d'appareils de téléphonie et de fax</b>	<b>6.84</b>	<b>d</b>	<b>0,071%</b>
6321.00: Achat et location d'appareils de téléphonie et de fax	6.84	d	0,071%
<b>6322: Services de téléphonie fixe</b>	<b>69.94</b>	<b>b</b>	<b>0,728%</b>
6322.01: Réseau fixe: abonnements et frais de raccordement	19.62	b	0,204%
6322.02: Réseau fixe: conversations	22.03	c	0,229%
6322.03: Réseau fixe: internet (sans abonnement d'internet)	1.25	e	0,013%
6322.04: Réseau fixe: montant forfaitaire pour abonnement et conversations	27.03	c	0,281%
<b>6323: Services de téléphonie mobile</b>	<b>67.59</b>	<b>c</b>	<b>0,704%</b>
6323.01: Téléphonie mobile: abonnements	22.98	c	0,239%
6323.02: Téléphonie mobile: conversations et internet	30.49	c	0,317%
6323.03: Téléphonie mobile: montant forfaitaire pour abonnement et conversations	14.13	d	0,147%
<b>6324: Services des fournisseurs d'accès Internet</b>	<b>27.32</b>	<b>c</b>	<b>0,284%</b>
6324.01: Fournisseur d'accès internet: service par câble TV	5.63	d	0,059%
6324.02: Fournisseur d'accès internet: autres services	21.69	c	0,226%
<b>66: Loisirs et culture</b>	<b>616.15</b>	<b>c</b>	<b>6,415%</b>
<b>661: Equipements et accessoires audiovisuels, photographiques et informatiques</b>	<b>80.28</b>	<b>c</b>	<b>0,836%</b>
<b>6611: Equipement audiovisuel</b>	<b>22.82</b>	<b>d</b>	<b>0,238%</b>
6611.00: Equipement audiovisuel	22.82	d	0,238%
<b>6612: Equipements photographique et cinématographique; instruments d'optique</b>	<b>7.11</b>	<b>e</b>	<b>0,074%</b>
6612.00: Equipements photographique et cinématographique; instruments d'optique	7.11	e	0,074%
<b>6613: Ordinateurs, machines de bureau et autres périphériques</b>	<b>39.65</b>	<b>d</b>	<b>0,413%</b>
6613.01: Ordinateurs	25.22	d	0,263%
6613.02: Imprimantes, agendas électroniques et autres accessoires informatiques	14.43	d	0,150%
<b>6614: Supports de données pour le son et l'image</b>	<b>10.70</b>	<b>d</b>	<b>0,111%</b>
6614.01: Supports de son musicaux, vierges ou préenregistrés	4.18	d	0,044%
6614.02: Supports contenant du film, vierges ou préenregistrés	4.51	d	0,047%
6614.03: Supports électroniques, vierges ou contenant spécifiquement du multimédia	2.01	e	0,021%

## Qualité des estimateurs:

a Très bon: coefficient de variation &lt; 1%

c Moyen: coefficient de variation de  $\geq 2\%$  à < 5%e Mauvais: coefficient de variation  $\geq 10\%$ b Bon: coefficient de variation de  $\geq 1\%$  à < 2%d Suffisant: coefficient de variation de  $\geq 5\%$  à < 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (suite)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)		
<b>662: Autres équipements et articles de loisirs</b>	<b>131.47</b>	<b>c</b>	<b>1,369%</b>
<b>6621: Equipements de sport et loisirs durables</b>	<b>20.77</b>	<b>e</b>	<b>0,216%</b>
6621.00: Equipements de sport et loisirs durables	20.77	e	0,216%
<b>6622: Jeux, jouets et passe-temps</b>	<b>23.52</b>	<b>d</b>	<b>0,245%</b>
6622.01: Jouets	10.47	d	0,109%
6622.02: Jeux de société	1.03	e	0,011%
6622.03: Jeux électroniques ou fonctionnant à l'électricité	4.67	e	0,049%
6622.04: Collections et autres articles pour les loisirs	7.35	d	0,077%
<b>6623: Articles et accessoires de sport et de camping</b>	<b>18.76</b>	<b>d</b>	<b>0,195%</b>
6623.01: Articles spécifiques aux sports d'hiver	6.71	e	0,070%
6623.02: Autres articles de sport	9.83	d	0,102%
6623.03: Articles de camping et de loisirs non sportifs	2.23	e	0,023%
<b>6624: Plantes et produits non durables pour le jardinage</b>	<b>32.91</b>	<b>c</b>	<b>0,343%</b>
6624.00: Plantes et produits non durables pour le jardinage	32.91	c	0,343%
<b>6625: Achats et entretien d'animaux domestiques</b>	<b>35.51</b>	<b>d</b>	<b>0,370%</b>
6625.01: Achats et entretien d'animaux domestiques	20.18	d	0,210%
6625.02: Services vétérinaires et autres services pour animaux domestiques	15.33	e	0,160%
<b>663: Services sportifs, récréatifs et culturels</b>	<b>184.14</b>	<b>c</b>	<b>1,917%</b>
<b>6631: Services sportifs et récréatifs</b>	<b>93.50</b>	<b>c</b>	<b>0,973%</b>
6631.01: Entrées à des manifestations sportives	3.82	e	0,040%
6631.02: Entrées dans établissements de sport et loisirs, sans téléskis	28.77	c	0,300%
6631.03: Billets et abonnements pour remontées mécaniques, y c. téléskis	11.90	d	0,124%
6631.04: Location d'articles de sport et de loisirs	4.57	e	0,048%
6631.05: Cours de sport et de bricolage	12.17	d	0,127%
6631.06: Cours de musique et de danse	11.61	d	0,121%
6631.07: Contributions à des clubs ou associations de sport	6.74	e	0,070%
6631.08: Contributions à des associations de loisirs	1.60	d	0,017%
6631.09: Autres cours extrascolaires de loisirs	12.31	e	0,128%
<b>6632: Services culturels</b>	<b>80.88</b>	<b>c</b>	<b>0,842%</b>
6632.01: Théâtre et concerts	17.85	d	0,186%
6632.02: Cinéma	4.85	d	0,051%
6632.03: Musées, expositions, bibliothèques, zoos et similaires	4.78	d	0,050%
6632.04: Redevance pour réception radio et télévision	34.16	b	0,356%
6632.05: Abonnements à des chaînes de télévision privées	5.03	d	0,052%
6632.06: Abonnements à des réseaux câblés de TV	7.98	c	0,083%
6632.07: Location d'appareils et de DVD et de CD	0.30	e	0,003%
6632.08: Contributions à des associations ou organisations à vocation culturelle	1.71	d	0,018%
6632.09: Autres services culturels et de loisirs	4.21	e	0,044%
<b>6633: Mises en jeu</b>	<b>9.77</b>	<b>d</b>	<b>0,102%</b>
6633.00: Mises en jeu (loto et autres jeux)	9.77	d	0,102%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation ≥ 10%
- b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (suite)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
<i>Structure<sup>1</sup> des dépenses</i>	<i>Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)</i>		
<b>664: Edition, presse et papeterie</b>	<b>64.98</b>	<b>c</b>	<b>0,677%</b>
<b>6641: Livres et brochures</b>	<b>19.40</b>	<b>c</b>	<b>0,202%</b>
6641.00: Livres et brochures	19.40	c	0,202%
<b>6642: Journaux, revues et périodiques</b>	<b>31.75</b>	<b>c</b>	<b>0,331%</b>
6642.01: Journaux et revues à la pièce	5.79	c	0,060%
6642.02: Journaux et périodiques à l'abonnement	25.96	c	0,270%
<b>6643: Imprimés divers</b>	<b>13.84</b>	<b>c</b>	<b>0,144%</b>
6643.01: Imprimés divers	5.26	d	0,055%
6643.02: Articles de papeterie et de dessin	8.57	d	0,089%
<b>665: Voyages à forfait</b>	<b>155.28</b>	<b>c</b>	<b>1,617%</b>
<b>6650: Voyages à forfait</b>	<b>155.28</b>	<b>c</b>	<b>1,617%</b>
6650.00: Voyages à forfait	155.28	c	1,617%
<b>67: Frais d'écolage et de formation</b>	<b>43.72</b>	<b>e</b>	<b>0,455%</b>
<b>670: Frais d'écolage et de formation</b>	<b>43.72</b>	<b>e</b>	<b>0,455%</b>
<b>6700: Frais d'écolage et de formation</b>	<b>43.72</b>	<b>e</b>	<b>0,455%</b>
6700.01: Ecoles enfantines, primaires, secondaires obligatoires (jusqu'à 9ème année)	11.67	e	0,121%
6700.02: Gymnase, maturité professionnelle, formations professionnelles supérieures	8.18	e	0,085%
6700.03: Hautes écoles spécialisées, universités, EPF	12.60	e	0,131%
6700.04: Cours de formation continue	11.27	e	0,117%
<b>68: Autres biens et services</b>	<b>271.90</b>	<b>d</b>	<b>2,831%</b>
<b>681: Soins personnels</b>	<b>121.21</b>	<b>c</b>	<b>1,262%</b>
<b>6811: Appareils, articles et produits pour soins personnels</b>	<b>68.20</b>	<b>c</b>	<b>0,710%</b>
6811.01: Appareils électriques de toilette	3.25	e	0,034%
6811.02: Instruments non électriques de toilette	4.30	c	0,045%
6811.03: Articles non durables en ouate et papier pour soins corporels	12.32	c	0,128%
6811.04: Savons pour le corps et produits pour le bain	4.37	c	0,045%
6811.05: Produits de soins pour les cheveux	7.05	c	0,073%
6811.06: Produits de soins dentaires	3.38	c	0,035%
6811.07: Autres produits pour les soins corporels et cosmétiques	33.54	c	0,349%
<b>6812: Salons de coiffure et esthétique corporelle</b>	<b>53.02</b>	<b>c</b>	<b>0,552%</b>
6812.00: Salons de coiffure et esthétique corporelle	53.02	c	0,552%
<b>682: Effets personnels</b>	<b>37.18</b>	<b>d</b>	<b>0,387%</b>
<b>6820: Effets personnels</b>	<b>37.18</b>	<b>d</b>	<b>0,387%</b>
6820.01: Bijoux et montres	22.48	d	0,234%
6820.02: Articles de voyage, en cuir et pour bébés	12.40	d	0,129%
6820.03: Autres effets personnels	2.29	e	0,024%
<b>683: Services sociaux, financiers et autres</b>	<b>113.51</b>	<b>e</b>	<b>1,182%</b>
6831: Services sociaux	29.28	e	0,305%
6831.00: Crèches, groupes de jeux et autres services sociaux	29.28	e	0,305%
<b>6832: Services financiers</b>	<b>26.35</b>	<b>e</b>	<b>0,274%</b>
6832.00: Services financiers	26.35	e	0,274%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation ≥ 10%
- b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (suite)

Revenu brut	9 604.12	b 100,000%
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)	
<b>6833: Contributions à des organisations et associations</b>	<b>17.30</b>	<b>d 0,180%</b>
6833.01: Contributions à des partis politiques, associations ou groupes d'intérêt	0.71	e 0,007%
6833.02: Contributions à des syndicats ou associations professionnelles	5.24	d 0,055%
6833.03: Contributions à des associations ou groupements religieux	6.71	e 0,070%
6833.04: Contributions à des groupes d'intérêt pour la défense de l'environnement	0.95	d 0,010%
6833.05: Autres contributions à la vie associative	3.70	d 0,038%
<b>6834: Autres services ainsi que pertes sur locations immobilières à des tiers</b>	<b>40.59</b>	<b>e 0,423%</b>
6834.00: Autres services ainsi que pertes sur locations immobilières à des tiers	40.59	e 0,423%
<b>30: Dépenses de transfert obligatoires</b>	<b>2 645.53</b>	<b>b 27,546%</b>
<b>31: Assurances sociales: contributions</b>	<b>946.70</b>	<b>b 9,857%</b>
<b>310: Assurances sociales: contributions</b>	<b>946.70</b>	<b>b 9,857%</b>
<b>3100: Assurances sociales: contributions</b>	<b>946.70</b>	<b>b 9,857%</b>
3100.01: Contributions AVS, AI et assurance perte de gain	385.38	b 4,013%
3100.02: Assurance-chômage (AC): contributions	69.61	b 0,725%
3100.03: Assurance-accidents non professionnels (AANP): contributions	82.26	c 0,856%
3100.04: Caisse de pension (LPP): contributions	397.27	c 4,136%
3100.05: Autres assurances sociales: contributions	12.17	e 0,127%
<b>32: Impôts</b>	<b>1 144.92</b>	<b>c 11,921%</b>
<b>320: Impôts</b>	<b>1 144.92</b>	<b>c 11,921%</b>
<b>3200: Impôts</b>	<b>1 144.92</b>	<b>c 11,921%</b>
3200.01: Impôts à la source	66.65	e 0,694%
3200.02: Impôt fédéral direct	165.71	d 1,725%
3200.03: Impôts cantonaux sur le revenu et la fortune	499.06	c 5,196%
3200.04: Impôts communaux, paroissiaux et autres sur le revenu et la fortune	413.50	c 4,305%
<b>33: Assurance-maladie de base: primes</b>	<b>553.92</b>	<b>a 5,767%</b>
<b>330: Assurance-maladie de base: primes</b>	<b>553.92</b>	<b>a 5,767%</b>
<b>3300: Assurance-maladie de base: primes</b>	<b>553.92</b>	<b>a 5,767%</b>
3300.01: Assurance-maladie de base: primes	546.39	a 5,689%
3300.02: Assurance-accidents (sans accidents professionnels): primes	7.53	d 0,078%
<b>35: Transferts monétaires versés à d'autres ménages</b>	<b>208.28</b>	<b>e 2,169%</b>
<b>36: Transferts monétaires versés à d'autres ménages</b>	<b>208.28</b>	<b>e 2,169%</b>
<b>360: Transferts monétaires versés à d'autres ménages</b>	<b>208.28</b>	<b>e 2,169%</b>
<b>3600: Transferts monétaires versés à d'autres ménages</b>	<b>208.28</b>	<b>e 2,169%</b>
3600.01: Pensions alimentaires versées	82.87	e 0,863%
3600.02: Contributions d'entretien versées à d'autres ménages privés	118.14	e 1,230%
3600.03: Cadeaux périodiques à d'autres ménages	7.27	e 0,076%
<b>40: Autres assurances, taxes et transferts</b>	<b>575.09</b>	<b>b 5,988%</b>
<b>41: Assurances-maladie complémentaires: primes</b>	<b>145.85</b>	<b>c 1,519%</b>
<b>410: Assurances-maladie complémentaires: primes</b>	<b>145.85</b>	<b>c 1,519%</b>
4100: Assurances-maladie complémentaires: primes	145.85	c 1,519%
4100.01: Assurance hospitalière complémentaire: primes	91.65	c 0,954%
4100.02: Autres assurances complémentaires: primes	54.21	c 0,564%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation ≥ 10%  
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (suite)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
Structure <sup>1</sup> des dépenses	Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)		
<b>42: Autres assurances: primes</b>	<b>191.40</b>	<b>b</b>	<b>1,993%</b>
<b>420: Autres assurances: primes</b>	<b>191.40</b>	<b>b</b>	<b>1,993%</b>
<b>4201: Assurances mobilière, RC, incendie et autres assurances du bâtiment: primes</b>	<b>61.46</b>	<b>b</b>	<b>0,640%</b>
4201.01: Assurance mobilière (assurance-ménage): primes	15.71	c	0,164%
4201.02: Assurance responsabilité civile privée (RC): primes	5.97	c	0,062%
4201.03: Assurance mobilière et responsabilité civile du ménage: primes combinées	16.98	c	0,177%
4201.04: Assurances incendie et autres dommages du bâtiment: primes	22.80	c	0,237%
<b>4202: Assurance véhicule: primes</b>	<b>110.33</b>	<b>b</b>	<b>1,149%</b>
4202.01: Véhicules à moteur: primes	109.82	b	1,143%
4202.02: Véhicules non motorisés: primes	0.51	d	0,005%
<b>4203: Autres assurances privées: primes</b>	<b>19.61</b>	<b>c</b>	<b>0,204%</b>
4203.01: Assurance protection juridique: primes	6.84	d	0,071%
4203.02: Associations avec part d'assurance (REGA, livret ETI, etc): contributions	9.16	c	0,095%
4203.03: Assurance voyage: primes	0.99	d	0,010%
4203.04: Autres assurances privées: primes	2.62	e	0,027%
<b>43: Taxes</b>	<b>75.17</b>	<b>d</b>	<b>0,783%</b>
<b>430: Taxes</b>	<b>75.17</b>	<b>d</b>	<b>0,783%</b>
<b>4300: Taxes</b>	<b>75.17</b>	<b>d</b>	<b>0,783%</b>
4300.01: Taxes immobilières	11.86	d	0,123%
4300.02: Taxes sur les véhicules à moteur	39.02	b	0,406%
4300.03: Taxes militaires	1.24	e	0,013%
4300.04: Amendes	3.65	e	0,038%
4300.05: Emoluments pour services de l'Etat	4.50	e	0,047%
4300.06: Autres taxes et émoluments	14.89	e	0,155%
<b>44: Dons, cadeaux offerts et invitations</b>	<b>162.67</b>	<b>c</b>	<b>1,694%</b>
<b>441: Dons</b>	<b>25.05</b>	<b>d</b>	<b>0,261%</b>
<b>4410: Dons</b>	<b>25.05</b>	<b>d</b>	<b>0,261%</b>
4410.00: Dons en espèces à des institutions sans but lucratif	25.05	d	0,261%
<b>442: Cadeaux offerts et invitations</b>	<b>137.62</b>	<b>c</b>	<b>1,433%</b>
<b>4421: Produits alimentaires et boissons non alcoolisées offerts</b>	<b>7.37</b>	<b>e</b>	<b>0,077%</b>
4421.01: Chocolat et confiserie offerts	2.69	e	0,028%
4421.02: Autres produits alimentaires et boissons non alcoolisées offerts	4.68	e	0,049%
<b>4422: Boissons alcoolisées et tabacs offerts</b>	<b>2.55</b>	<b>e</b>	<b>0,027%</b>
4422.00: Boissons alcoolisées et tabacs offerts	2.55	e	0,027%
<b>4423: Invitations faites dans la restauration</b>	<b>66.55</b>	<b>c</b>	<b>0,693%</b>
4423.01: Repas dans restaurants, cafés, bars offerts	34.35	c	0,358%
4423.02: Boissons non alcoolisées dans restaurants, cafés, bars offertes	9.59	c	0,100%
4423.03: Boissons alcoolisées dans restaurants, cafés, bars offertes	12.56	d	0,131%
4423.04: Repas et collations en petite restauration offerts	5.94	e	0,062%
4423.05: Boissons non alcoolisées en petite restauration offertes	1.53	d	0,016%
4423.06: Boissons alcoolisées en petite restauration offertes	1.67	e	0,017%
4423.07: Repas dans les cantines offerts	0.55	e	0,006%
4423.08: Boissons dans les cantines offertes	0.38	e	0,004%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation ≥ 10%  
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.

## T4 Dépenses détaillées de l'ensemble des ménages, 2011 (fin)

Revenu brut	9 604.12	b	100,000%
<i>Structure<sup>1</sup> des dépenses</i>	<i>Montant mensuel en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut)</i>		
<b>4424: Vêtements et chaussures offerts</b>	<b>8.34</b>	<b>d</b>	<b>0,087%</b>
4424.01: Vêtements pour enfants offerts	3.75	d	0,039%
4424.02: Autres vêtements (messieurs, dames) et chaussures offerts	4.60	e	0,048%
<b>4425: Cadeaux offerts: ameublement, équipement et entretien du ménage</b>	<b>6.33</b>	<b>e</b>	<b>0,066%</b>
4425.00: Cadeaux offerts: ameublement, équipement et entretien du ménage	6.33	e	0,066%
<b>4426: Cadeaux offerts: transports</b>	<b>6.14</b>	<b>e</b>	<b>0,064%</b>
4426.00: Cadeaux offerts: transports	6.14	e	0,064%
<b>4427: Cadeaux offerts: loisirs et culture</b>	<b>21.17</b>	<b>d</b>	<b>0,220%</b>
4427.01: Jeux et jouets offerts	5.10	e	0,053%
4427.02: Plantes et produits non durables pour le jardinage offerts	4.13	d	0,043%
4427.03: Livres et brochures offerts	1.80	e	0,019%
4427.04: Journaux, revues et périodiques offerts	0.29	e	0,003%
4427.05: Imprimés divers et articles de papeterie et de dessin offerts	0.85	e	0,009%
4427.06: Autres biens offerts dans le domaine des loisirs et de la culture	9.01	e	0,094%
<b>4428: Cadeaux offerts: autres biens et services</b>	<b>19.17</b>	<b>e</b>	<b>0,200%</b>
4428.01: Cadeaux offerts: soins personnels	3.05	e	0,032%
4428.02: Cadeaux offerts: effets personnels	3.16	e	0,033%
4428.03: Autres biens et services offerts	12.96	e	0,135%
<b>80: Assurances vie: primes</b>	<b>262.91</b>	<b>c</b>	<b>2,737%</b>
<b>81: Assurances vie: primes</b>	<b>262.91</b>	<b>c</b>	<b>2,737%</b>
<b>810: Assurances vie: primes</b>	<b>262.91</b>	<b>c</b>	<b>2,737%</b>
<b>8100: Assurances vie: primes</b>	<b>262.91</b>	<b>c</b>	<b>2,737%</b>
8100.01: Pilier 3A (assurance vie liée): primes	223.74	c	2,330%
8100.02: Pilier 3B (assurance vie non liée): primes	39.16	e	0,408%

## Qualité des estimateurs:

- a Très bon: coefficient de variation < 1%      c Moyen: coefficient de variation de ≥ 2% à < 5%      e Mauvais: coefficient de variation ≥ 10%  
b Bon: coefficient de variation de ≥ 1% à < 2%      d Suffisant: coefficient de variation de ≥ 5% à < 10%

1 Les chiffres étant arrondis, il se peut que les montants inscrits s'écartent légèrement des totaux.